



## CONTRAT TERRITORIAL RURAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### pour le territoire de Saint-Pourçain Sioule Limagne

#### ENTRE

**Le territoire de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne et les 60 communes qui la composent,**

Représenté par Madame Véronique POUZADOUX autorisée à l'effet des présentes par une délibération du Conseil communautaire en date du 6 décembre 2021,

Ci-après désigné par la Communauté de communes,

D'une part,

#### ET

**L'État,**

Représenté par Monsieur Jean-Francis TREFFEL,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Table des matières

Table des matières .....	2
PREAMBULE.....	3
ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT .....	3
1.1. Présentation du territoire signataire .....	4
1.2 Diagnostic du territoire .....	5
1.3 La vision du territoire par les élus .....	16
1.4 Diagnostic écologique.....	18
1.5 Dispositifs en cours.....	21
ARTICLE 2 – AMBITION DU TERRITOIRE SAINT-POURÇAIN SIOULE LIMAGNE .....	23
ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	25
ARTICLE 4 – LE PLAN D’ACTION ET DECLINAISONS OPERATIONNELLES.....	26
4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat.....	26
4.2. Le plan d’actions.....	27
4.3. Validation des projets du territoire .....	29
4.4. Projets en maturation.....	46
4.5. Les actions de coopération interterritoriale.....	52
ARTICLE 5 : MODALITES D’ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE.....	53
ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES .....	53
6.1. Dispositions générales concernant les financements .....	53
6.2. Le territoire signataire .....	54
6.3 L’État, les établissements et opérateurs publics .....	54
6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques .....	55
6.5. Maquette financière.....	56
ARTICLE 7 – GOUVERNANCE DU CRTE.....	56
7.1. Le comité de pilotage .....	56
7.2. Le comité technique .....	57
7.3. L’articulation avec les autres instances locales de suivi des projets .....	58
ARTICLE 8 - SUIVI ET EVALUATION DU CRTE .....	58
ARTICLE 9 - RESULTATS ATTENDUS DU CRTE .....	58
ARTICLE 10 – ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CRTE.....	59
ARTICLE 11 – EVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE .....	59
ARTICLE 12 - RESILIATION DU CRTE.....	59
ARTICLE 13 – TRAITEMENT DES LITIGES .....	59

## **PREAMBULE**

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Une convention d'initialisation au Contrat de Relance et de Transition Énergétique a été signée entre les parties le 12 novembre 2021.

## **ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT**

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Saint-Pourçain Sioule Limagne autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du

projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées au profit du CRTE.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

## **1.1. Présentation du territoire signataire**

### **1.1.1 Présentation du territoire signataire**

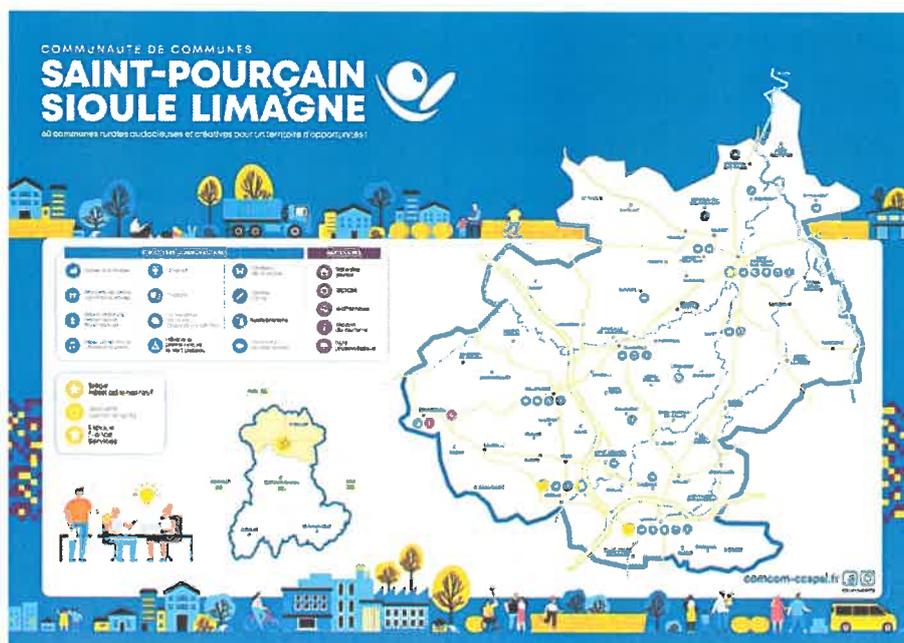
Territoire dynamique et fier de sa ruralité, la Communauté Saint-Pourçain Sioule Limagne est née de la fusion au 1er janvier 2017 des communautés de communes Bassin de Gannat, Pays Saint-Pourcinois et Sioule, Colettes et Bouble.

Bénéficiant d'un accès privilégié à la nature et d'un patrimoine architectural ou paysager riche, le territoire de Saint-Pourçain Sioule Limagne s'étend sur 60 communes au sud du Département de l'Allier sur près de 911 km<sup>2</sup> et regroupe près de 34 500 habitants.

Saint-Pourçain Sioule Limagne est un territoire où il fait bon vivre grâce à son armature territoriale qui s'appuie sur 2 pôles structurants (St Pourçain sur Sioule, Gannat) comptant chacun plus de 5 000 habitants, 4 pôles intermédiaires de plus de 1 000 habitants chacun (Bellenaves, Chantelle, Brout Vernet et Ebreuil), de nombreux pôles de proximité offrant des services du quotidien (Bayet, Biozat, Charroux, Louroux de Bouble, Echassières, St Bonnet de Rochefort,...) et renforcé par le maillage des bourgs-centres, composante essentielle de la ruralité du territoire.

Le territoire de Saint-Pourçain Sioule Limagne est marqué par ses rivières et notamment la Sioule, l'Allier, la Bouble et l'Andelot ainsi que par les contreforts du Massif Central. Il bénéficie d'un cadre naturel préservé et d'une ruralité attractive. Il se situe au centre d'un carrefour routier important : RN7/A71/A89/RCEA et bénéficie d'un tissu routier permettant une bonne desserte du territoire.

Reconnu comme quatrième pôle économique du département, le territoire, avant tout rural, présente de nombreuses activités économiques et industrielles notamment autour des métiers du luxe, de la logistique, de l'agroalimentaire ou de la nutrition santé.



La Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne exerce notamment les compétences suivantes :

- aménagement de l'espace communautaire : SCOT ; instruction des documents d'urbanisme;
- actions de développement économique, dont création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme ;
- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil pour les gens du voyage ;
- collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- politique du logement et du cadre de vie ;
- construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs (étude installations nautiques)
- création et gestion de maison de services au public ;
- Politique liée à la petite enfance et à l'enfance.

## 1.2 Diagnostic du territoire

La Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne présente un territoire **bien structuré par 2 polarités** reliées par la RD2009, et **situé dans l'aire d'influence de 3 pôles urbains départementaux** : Vichy, à l'est, Moulins, au Nord, Montluçon, à l'ouest.

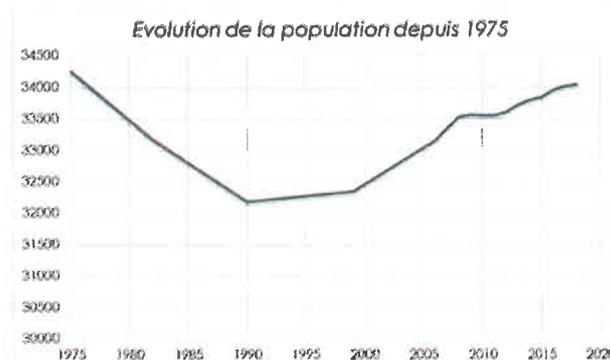
Le territoire, qui s'étend de la plaine alluviale de l'Allier à l'est (220 m) à un relief plus marqué à l'ouest (770 m), est **diversifié et caractérisé par 4 marqueurs d'une identité rurale** :

- La Sioule, colonne vertébrale
- La bosse et la forêt des Colettes à l'ouest
- La Limagne et ses terres céréalières au sud
- Le vignoble du Saint-Pourçain au nord

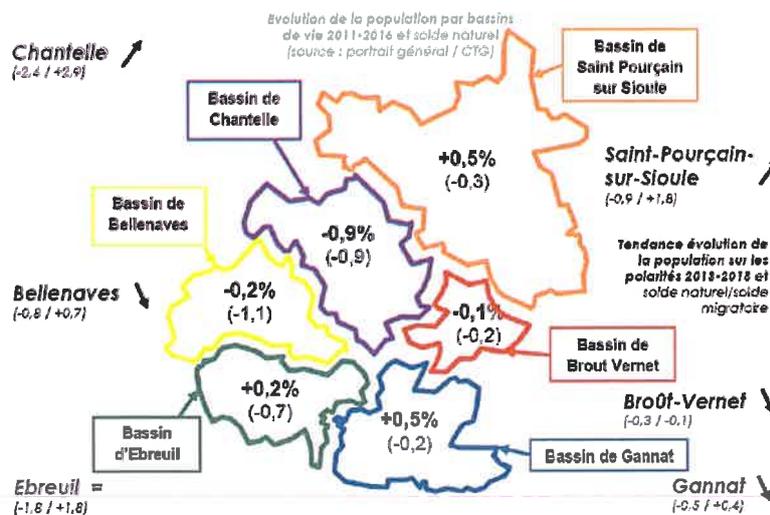
### Une certaine attractivité démographique du territoire au sein du département, structurée autour de 6 bassins de proximité

46% de la population est concentrée dans les 2 pôles principaux et les quatre pôles secondaires.

L'évolution de la population est caractérisée par une variation annuelle positive depuis 1990 (+0,2 sur 2013-2018), avec un solde migratoire positif depuis 1975 (+0,6% sur 2013-2018) mais un déficit naturel qui se creuse (-0,5% sur 2013-2018).



Néanmoins, cette variation annuelle positive à l'échelle du territoire cache une réelle diversité entre les différents bassins de proximité, certains ayant une évolution positive du nombre d'habitants liée au solde migratoire largement positif et compensant le solde naturel négatif pour l'ensemble des bassins de proximité.



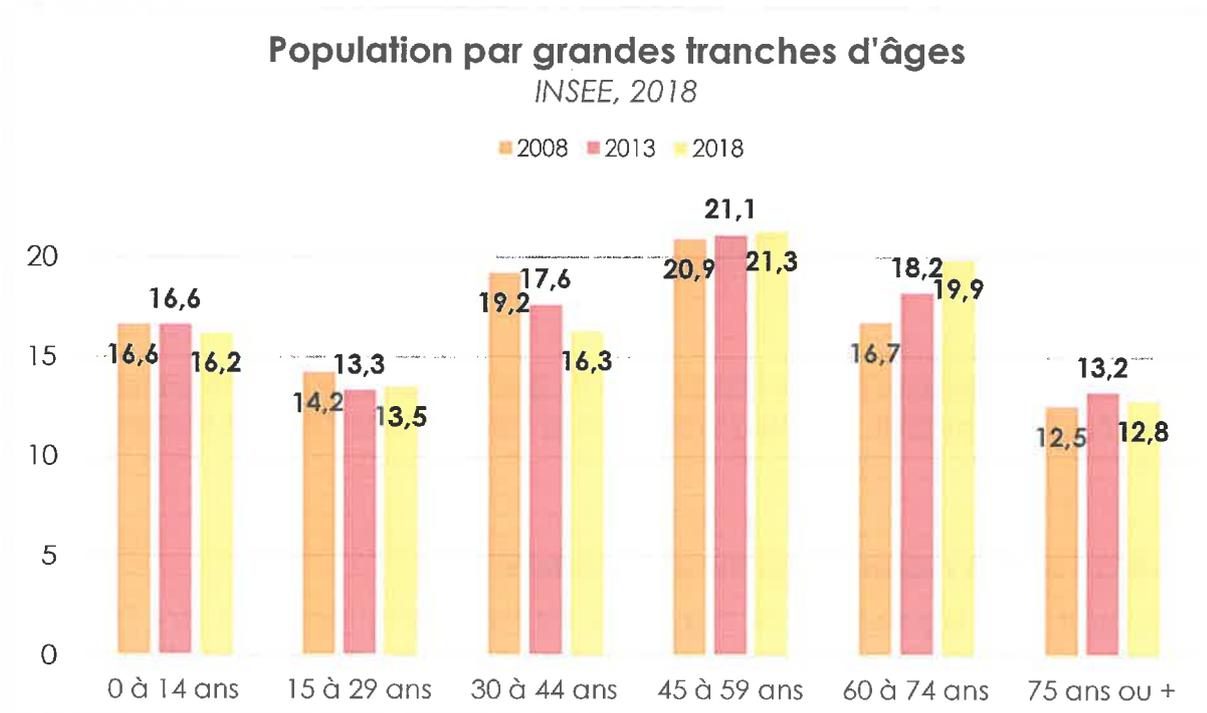
Une perte de la jeunesse qui va s'accroître au regard de la faible part de la population en âge d'avoir des enfants et une augmentation prévisible des retraités si les 45-59 ans restent sur le territoire

La part des 45-59 ans (21,3 % en 2018) est majoritaire et en légère augmentation (alors qu'elle est en diminution à l'échelle du département et inférieure 20,6%).

La part des 60-74 ans (19.9 % en 2018) présente une forte augmentation (+ 1,96% par an sur 2008-2018) mais reste inférieure à celle du département (21%).

La part des 30-44 ans (16.3 % en 2018) présente une forte diminution (-1,47% par an sur 2008-2018) mais reste supérieure à celle du département (15,6%).

On note une légère diminution des 75 ans et + (alors qu'elle est en augmentation à l'échelle du département et supérieure 13,6%). Doit on interpréter un manque de structure d'accueil au sein du territoire ?

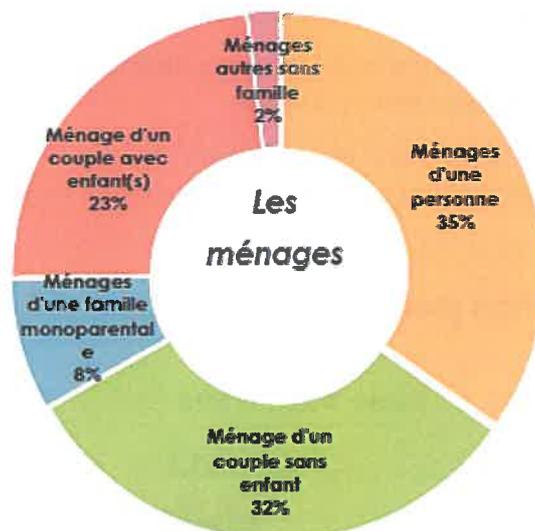


Le territoire se caractérise ainsi par un indice de vieillissement (+65 ans / - 20 ans) important et en légère augmentation (118 en 2017) mais inférieur à celui du département.

### Une évolution de la composition des ménages ayant un impact sur le besoin en logements et en services

Comme à l'échelle départementale et nationale, on note une diminution de la taille des ménages (2,11 en 2018 contre plus de 3 en 1968), avec une augmentation des personnes de plus de 15 ans vivant seules, sur toutes les tranches d'âge (hormis +80 ans) mais dans une proportion moindre qu'à l'échelle du département.

La part des ménages avec famille (62,9% en 2018) est en diminution mais reste plus importante qu'à l'échelle départementale (57,7%). La part des ménages en couple sans enfant est importante (31,7 % sur le territoire intercommunal contre 29,5 % à l'échelle départementale et 27,1 % à l'échelle nationale) et en augmentation. La part de familles monoparentales (8 % en 2018) est en augmentation, alors que la part des couples avec enfants (23 %) est en diminution.



A noter toutefois une tendance récente : l'installation de jeunes couples avec enfants, notamment en limite du Puy-de-Dôme (pôle d'emploi clermontois) ou entre les lieux d'emplois de chacun des conjoints.

### Une population active à valoriser et à garder sur le territoire

La part des actifs dans la population de 15 à 64 ans (74,7%) est plus importante qu'à l'échelle départementale (73 %) et nationale dans une moindre mesure (74,1 %) et en augmentation.

La part des actifs ayant un emploi (65,6 %) est supérieure et en plus forte augmentation entre 2013-2018 (+1,7 points) qu'à l'échelle départementale (63 % - +1 point) et nationale (64,2 % - +1 point).

L'augmentation de la part des chômeurs (+0,4 point) est moins importante que celle des actifs ayant un emploi, avec une part (9 %) légèrement inférieure à celle de l'échelle départementale et nationale (10%).

La part des actifs qui travaillent dans une commune différente de leur lieu de résidence est en augmentation (plus de 70 % des actifs de 15 ans et plus ayant un emploi en 2018 contre 66 % en 2008).

Le mode de déplacement le plus utilisé par les actifs pour aller sur leur lieu de travail est la voiture (84,7 % contre 81 % à l'échelle du département).

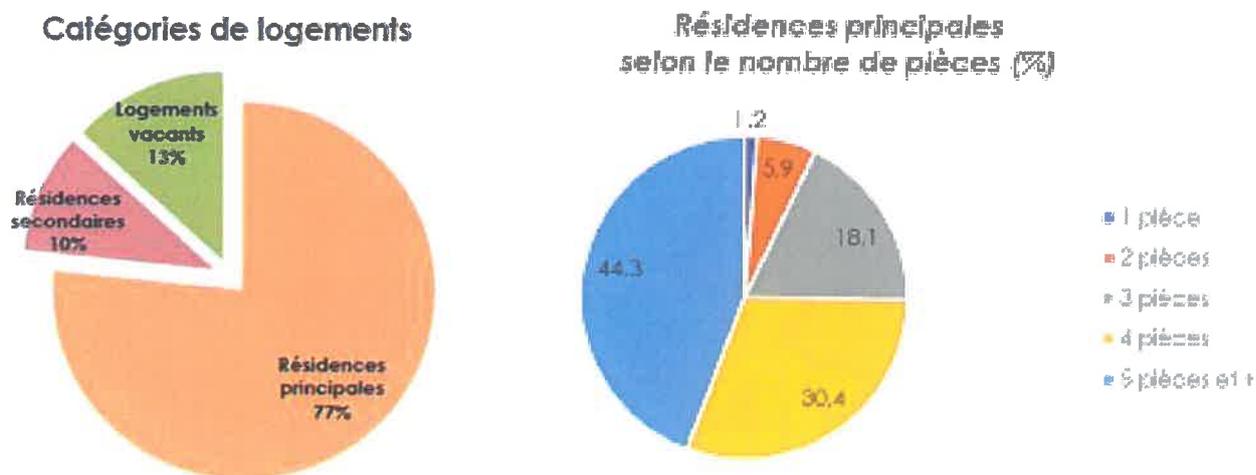
### Une typologie des logements en inadéquation avec la composition des ménages mais constituant un potentiel d'accueil pour les familles, sous réserve d'adapter le parc, notamment ancien, aux besoins et exigences.

Le parc de logements est constitué principalement de maisons (89 % contre 72 % à l'échelle départementale et 55 % à l'échelle nationale), dans une proportion quasiment stable sur les dix dernières années, avec toutefois une légère augmentation de la part des appartements entre 2013 et 2018 (9,6 % contre 10 %).

Le parc des résidences principales est majoritairement composé de grands logements (44,3 % de 5 pièces ou plus- contre 37,4 % à l'échelle du département) et en augmentation (comme à l'échelle

du département) alors que la population est composée à 67 % de personnes vivant seules ou en couple sans enfants.

Le parc des résidences principales présente une majorité de logements anciens (32 % construits avant 1919 contre 20,5 % à l'échelle du département) et une part importante de logements construits entre 1971 et 1990, depuis les premières réglementations thermiques (20,7%) mais moins qu'à l'échelle du département (25,9 %). A noter une part plus importante de logements récents construits entre 2006 et 2015 qu'à l'échelle du département (9 % contre 8,1 %).



Bien que le territoire ait fait l'objet de plusieurs d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), il reste de nombreux logements à réhabiliter.

**Une occupation du parc significative d'une certaine attractivité du territoire, mais des questions restant à traiter : la vacance (en lien avec l'ancienneté du parc), les résidences secondaires (périodes de non occupation mais potentiel touristique), le logement social (parcours résidentiel).**

La part des propriétaires est en augmentation et plus importante qu'à l'échelle départementale (71,6 % contre 65 %).

La part des locataires est en diminution et moins importante qu'à l'échelle départementale (26 % contre 33 %).

La part de locataires occupant un HLM est nettement moins importante qu'à l'échelle départementale (4,3 % contre 10,1 %) et en diminution.

Plus de la moitié des ménages vivent depuis plus de 10 ans dans leurs résidences principales (56,4 % - 55,4 % à l'échelle départementale et 49,9 % à l'échelle nationale) avec une part plus importante qu'à l'échelle départementale ou nationale de résidents ayant emménagé depuis plus de 30 ans.

La part des résidences principales (77 %) est en augmentation mais reste moins importante qu'à l'échelle départementale (78,2 % en diminution) ou nationale (82,1 % en diminution).

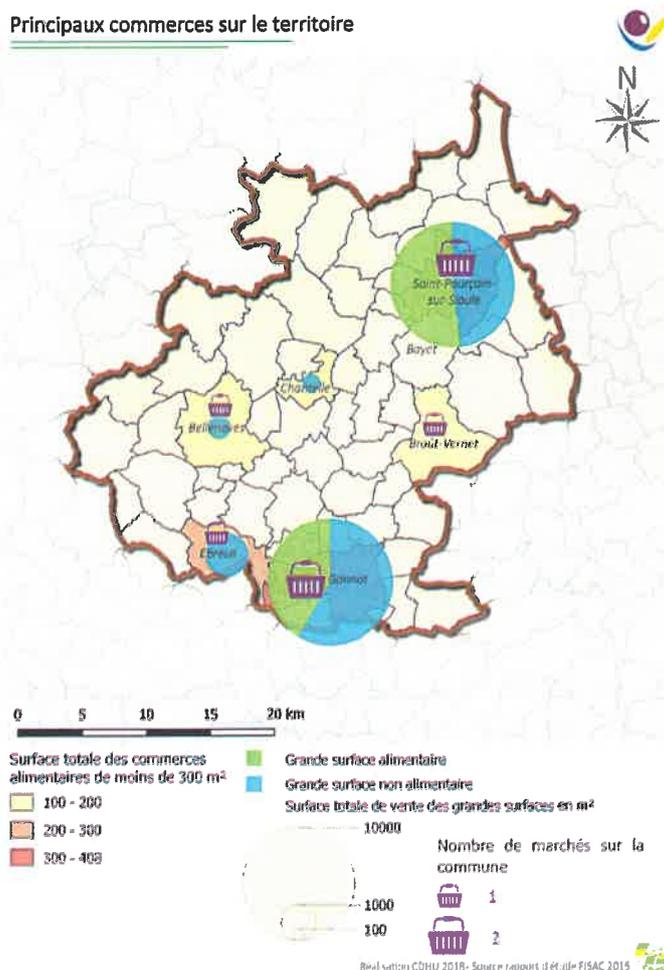
La part des résidences secondaires (10 %) est en diminution mais reste plus importante qu'à l'échelle départementale (7,2 % en diminution) ou nationale (9,2 % en augmentation).

La part de logements vacants est en légère augmentation, moins importante qu'à l'échelle départementale (14,6 % en augmentation) mais plus importante qu'à l'échelle nationale (8,2 % en augmentation). A noter la problématique des logements situés au-dessus des commerces et/ou dans des secteurs de Monuments Historiques en centre bourg.

**Un déséquilibre est/ouest dans l'accès aux équipements, services et commerces à prendre en compte, une consommation locale sur les équipements de proximité/intermédiaire à préserver et une redynamisation de polarités à poursuivre.**

L'offre commerciale est majoritairement présente sur les deux pôles principaux (Gannat et Saint-Pourçain-sur-Sioule) avec un rôle important de Bellenaves voire Ebreuil pour les communes situées plus à l'ouest du territoire. Cette offre est toutefois concurrencée par les pôles externes dans le cadre des déplacements domicile/travail.

Principaux commerces sur le territoire



Les équipements et services de gammes intermédiaires et supérieures sont concentrés sur les deux polarités principales, mais il existe une nécessaire complémentarité avec les pôles de Moulins, Montluçon et surtout Vichy pour les équipements supérieurs. Le territoire ne comporte pas d'équipement d'enseignement supérieur (situés à l'extérieur du territoire : Vichy, Moulins, Clermont-Ferrand).

Le territoire dispose d'un bon maillage en maisons de santé ; les temps d'accès aux équipements de santé sont inférieurs à 10 minutes sur toute la partie centre et est du territoire. Les services de santé supérieurs et les spécialistes sont peu représentés sur le territoire (5 praticiens de la gamme d'équipement de santé supérieure sur l'ensemble du territoire contre 57 juste à Vichy).

La convention de partenariat territorial pour l'éducation artistique et culturelle (2018-2021) a pour objectif de faire émerger sur le territoire des projets innovants favorisant la découverte, l'observation, l'expérimentation, l'expression et la création, et de favoriser le fonctionnement en réseau des équipements en service, la transversalité et la coopération

Concernant les réseaux de communication numérique, en 2020 le territoire dispose d'une bonne couverture 4G (99,1 % de part de la surface du territoire couvert en 4G par a minima un opérateur), mais seulement 50,7 % de locaux sont raccordables à la fibre optique (FTTH) avec toutefois un quasi doublement en 1 an (27,5 % en 2019). La répartition géographique montre une plus mauvaise couverture par le réseau téléphonique et 4G dans l'ouest du territoire.

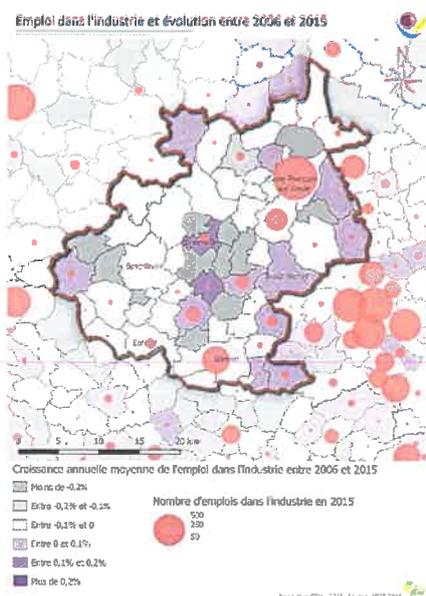
**Des emplois à développer (accueil d'entreprises, formation, offre de services aux familles...), une économie productive (industrie) à soutenir et valoriser, et une économie présentielle à conforter.**

Le nombre d'emplois sur le territoire est globalement en légère baisse depuis 2008, avec une stagnation entre 2013 et 2018. L'indice de concentration de l'emploi (rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés qui y résident) est de 84,4 (contre 99 à l'échelle du département et de la France métropolitaine) et en diminution. Toutefois, en 2020, de nombreux emplois ont été créés (250 > Vuitton), pouvant faire évoluer cet indice à la hausse. La CCSPSL est entourée par 3 territoires considérés comme pôle d'emploi : Vichy, Moulins, Montluçon.

La part de l'emploi salarié augmente (81,7 % contre 80,8 % en 2008). Les emplois d'ouvriers, d'employés et d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises sont en baisse, alors que les emplois de cadres, intermédiaires et agriculteurs sont en hausse. On note une part importante d'emploi dans le domaine de l'agriculture (7,6 % contre 5,1 % à l'échelle départementale et 2,6 % à l'échelle française métropolitaine) et de l'industrie (22,8 % contre 15,5 % à l'échelle départementale et 12,1 % à l'échelle française métropolitaine).

La sphère productive est importante comparativement à la région et au département (45 % contre 37 % à l'échelle régionale et 30 % à l'échelle départementale).

Le territoire accueille une part importante de petits établissements (83,7 % d'établissements de moins de 9 salariés), comme à l'échelle nationale et départementale, et se caractérise par un nombre important d'entreprises créées chaque année dans les secteurs d'activités de l'industrie et de la construction. Ainsi, en 2018 selon INSEE, le territoire accueille 322 établissements dans le secteur de l'industrie (soit plus de 13 % des établissements contre 11,6 % à l'échelle départementale et 6,9 % à l'échelle nationale), et en 2020 selon INSEE, 61 nouveaux établissements dans le secteur de l'industrie ont été créés (soit plus de 21 % des nouveaux établissements du territoire en 2020).



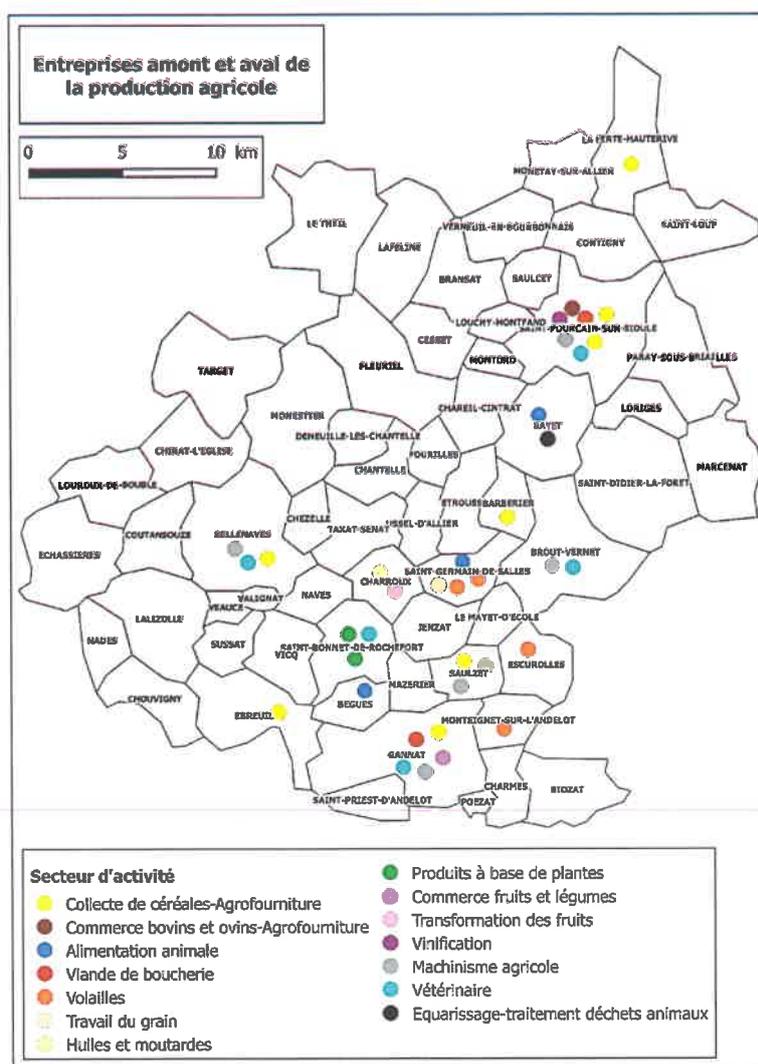
A noter qu'un SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation) a été adopté en 2016, et que le territoire, faisant partie d'un bassin industriel riche et diversifié, desservi par des axes routiers et ferroviaires majeurs, est labellisé Territoire d'industrie Riom-Vichy 2020-2022. Sur le territoire de la CCSPSL, les principales filières sont l'industrie agro-alimentaire, l'industrie du Luxe (Louis Vuitton) et les biotechnologies – bio médical (Naturopôle).

Le développement industriel se situe principalement à l'est de l'intercommunalité. Les zones d'activités communautaires présentes sur le territoire disposent encore de disponibilités d'accueil des entreprises. A noter le souhait des entreprises de se regrouper, en privilégiant soit le secteur nord soit le secteur sud, alors que les petits artisans souhaitent rester dans leurs communes (éventuellement en ZA pour les activités nuisantes).

### Une activité agricole à préserver et valoriser et des circuits courts à développer.

L'activité agricole permet la valorisation de 79 % du territoire (reflet d'un territoire rural). Historiquement, le vignoble de Saint-Pourçain été servi à la table des Rois de France (13e siècle), et les terres noires de Limagne sont exploitées dès l'antiquité pour leur grande fertilité.

Les productions emblématiques sont : les céréales et culture de Limagne, l'élevage bovin destiné à la production de viande, le Vin de Saint-Pourçain.



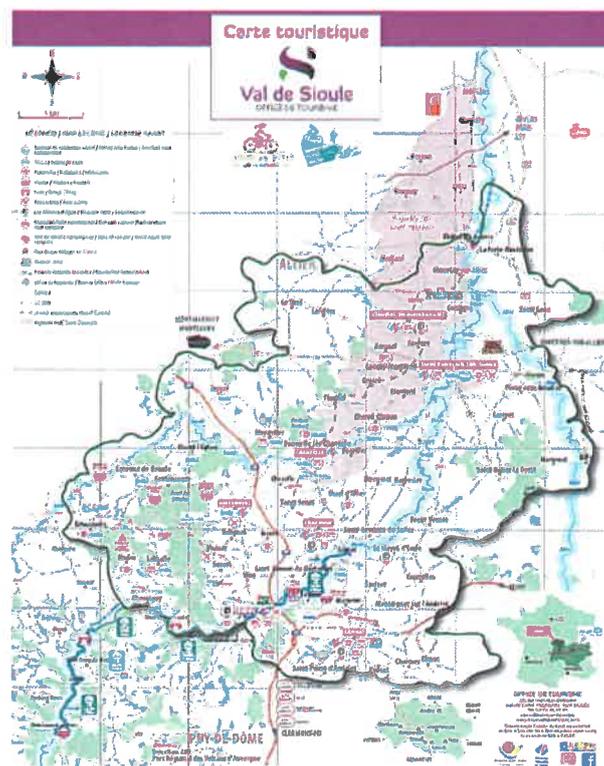
On observe un recul des surfaces agricoles déclarées à la PAC : 61 213 ha en 2008 et 59 679 ha en 2017, et une diminution du nombre d'exploitants mais une augmentation de la surface moyenne par exploitation. La diminution des surfaces agricoles résulte essentiellement d'une urbanisation plutôt diffuse. En effet, le territoire ne connaît pas de déprise agricole mais les terres agricoles subissent une certaine pression foncière.

Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) est en cours ; il s'agit de soutenir l'installation des agriculteurs, favoriser les circuits-courts et l'utilisation de produits locaux dans les cantines.

**Des paysages et un patrimoine bâti à préserver et valoriser, et une offre d'hébergement touristique et de restauration à renforcer.**

Le tourisme, vecteur de développement économique et pourvoyeur d'emplois non délocalisables, repose sur des sites naturels remarquables, des sites bâtis très nombreux et des itinéraires pédestres.

A noter la présence de quelques labels : Charroux, classé « Plus beaux villages de France » ; Ebreuil, Petite Cité de Caractère ; Territoire d'Excellence de Pleine Nature. Sur le territoire de la CCSPSL, le tourisme se caractérise par une majorité de courts séjours.



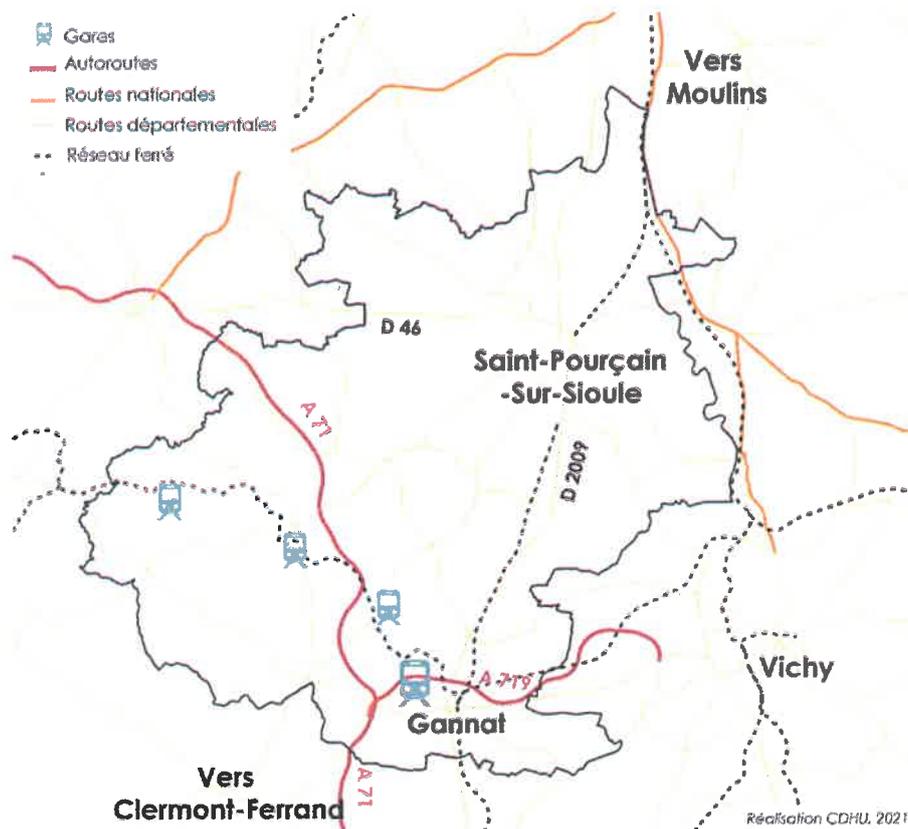
L'offre d'hébergements touristiques est orientée sur l'hôtellerie dans le secteur de Saint-Pourçain-sur-Sioule (compétitive à l'échelle du territoire mais concurrencée par l'offre existante à Varennes-sur-Allier et Vichy) et sur le camping dans le secteur de Gannat (13% des emplacements du département). Une pépite reste à valoriser à Bellenaves, le Vert Plateau (village vacances). Le parc de résidences secondaires (en 10 % 2018) est en saturation. A noter la faiblesse de l'offre de restauration qualitative (hormis Charroux où les restaurants sont saturés)

Il existe plusieurs vecteurs de diffusion et communication : Office de Tourisme Val de Sioule à Saint-Pourçain-sur-Sioule, 5 maisons du tourisme (Charroux, Ebreuil, Gannat, Chantelle, Verneuil) et un point info tourisme (Bellenaves). Une couverture touristique supplémentaire pourrait être envisageable avec la potentielle reprise de la ligne Lyon-Bordeaux (3 AR/jour avec arrêt à Gannat).

**Des déplacements à limiter par une offre d'emplois et de services locaux, une mobilité vers les pôles voisins à améliorer et une intermodalité et des alternatives à la voiture individuelle (autosolisme) à envisager.**

Le territoire est traversé à l'ouest et au sud par l'autoroute A 71, qui relie Clermont-Ferrand à Orléans avec au sud un échangeur permettant d'emprunter l'A 719 pour rejoindre Gannat puis Vichy. La RN7 passe sur la partie est du territoire, au niveau de Saint-Loup. Le territoire est structuré par 2 axes départementaux importants : RD 2009 et RD 46, avec une part des trafics poids lourds de l'ordre de 20-25 %, ce qui est supérieur à de nombreuses routes départementales.

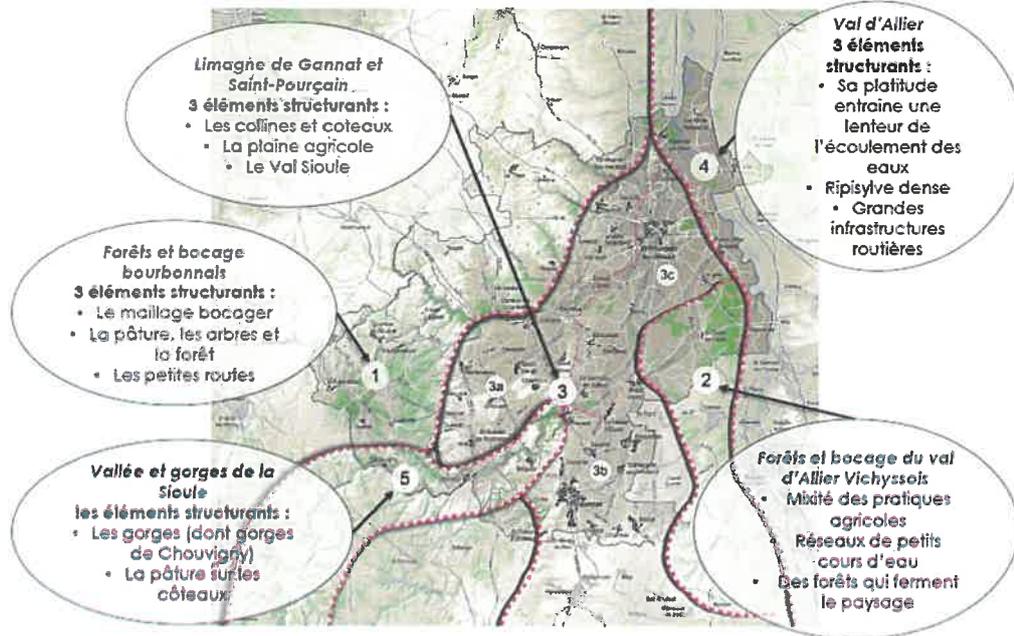
Il existe 2 aires de covoiturage sur Gannat mais aucune sur Saint-Pourçain. Le réseau de cars Trans'Allier traverse le territoire grâce à 5 lignes. T'lib (transport à la demande) fonctionne de porte à porte et non via des arrêts de bus et présente des difficultés sur le secteur ouest.



Les gares du territoire sont caractérisées comme des gares d'intérêt local, avec un trafic ferroviaire passager concentré sur la gare de Gannat mais en baisse (trop peu de rotation). Il existe peu de liaisons bus avec les gares de Vichy au sud et de Varennes-sur-Allier au nord (ligne Paris Vichy Moulines, toutes les 20 mn).

Les mobilité domicile-travail sont caractérisées par des mobilités sortantes du territoire presque 2 fois plus importantes que les mobilités entrantes (CTG 2021-2025).

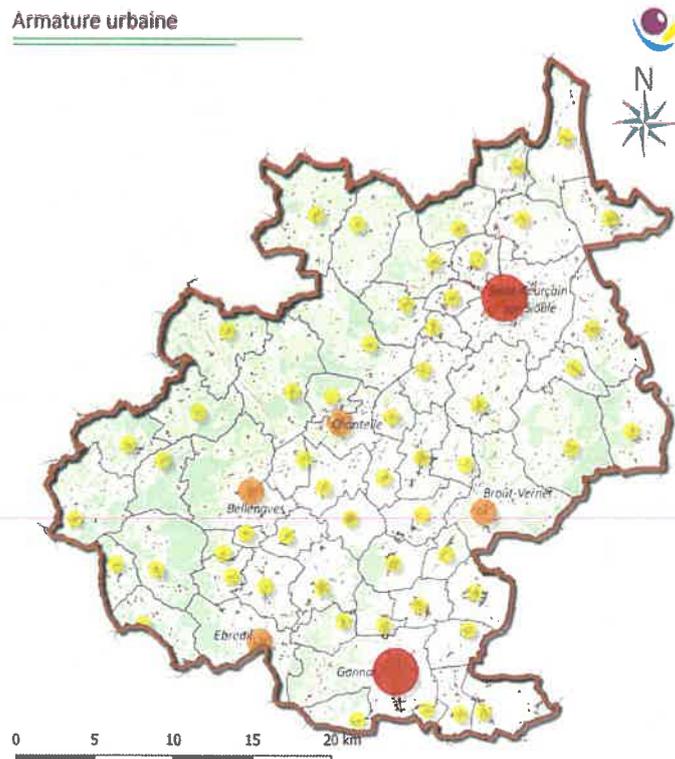
**Une diversité paysagère qui dessine le territoire avec une forte présence de l'eau.**



Une armature urbaine structurée par 6 pôles situés dans la plaine à renforcer (en complémentarité) et une identité rurale à préserver (maîtrise de l'étalement urbain et renforcement des qualités paysagères).

Une dynamique urbaine qui se traduit essentiellement par de l'habitat individuel et la création de zones de développement économique. Les extensions urbaines, sans principe d'intégration, rompent le lien entre l'urbain et la campagne et ont des conséquences sur les figures villageoises et avec des entrées et traversées de villes distendues.

Armature urbaine



### 1.3 La vision du territoire par les élus

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic, un questionnaire a été transmis aux 60 communes du territoire. Il leur a été demandé de remplir celui-ci au sein des conseils municipaux et d'y associer les 727 conseillers.

49 communes ont répondu et les résultats ainsi acquis ont permis de mesurer la vision territoriale que les élus ont de leur commune et de sa place au sein de la Communauté de communes.

Il en ressort que les élus municipaux ont une vision plutôt positive de leur commune, considérée pour la plupart comme dynamique et rurale. La ruralité est perçue par une majorité de communes comme un atout et un marqueur fort du territoire, synonyme de qualité de vie. La nature agricole du territoire et la proximité de la nature sont également largement mises en avant.

La vision du territoire intercommunal est également positive, les élus le considérant comme dynamique. Les principales caractéristiques du territoire sont mises en avant avec l'économie, l'agriculture et le Tourisme. Toutefois, celui-ci est également perçu comme vaste ou écartelé.

#### La vision de la commune par les élus



#### La vision du territoire intercommunal par les élus



La considération de la place des communes au sein de la Communauté de communes est plus nuancée.

En effet, les communes se sentent oubliées ou intégrées, isolées ou centrales. Selon leur positionnement géographique au sein du territoire, les communes n'ont pas la même perception de leur place dans la Communauté de communes. Les communes situées en périphérie se sentent éloignées, au contraire des communes situées à proximité des 2 pôles urbains.

Néanmoins, la place de la Commune au sein de l'EPCI dans 10 ans est perçue comme positive, considérée, intégrée et représentée.

## La place de la commune dans l'EPCI aujourd'hui



## La place de la commune dans l'EPCI dans l'avenir



En interrogeant les élus sur les points forts de leur commune, très nettement ceux-ci considèrent majoritairement l'accès à la nature comme une chance. Cela fait le lien avec la qualité du patrimoine paysager et naturel du territoire et également en lien avec le patrimoine architectural. D'autres services sont considérés comme des points forts et notamment les services éducatifs, expliqués par une bonne structuration du territoire en établissements du 2<sup>nd</sup> degré et un bon maillage en écoles lié notamment à la présence de plusieurs RPI déconcentrés. A noter que la desserte routière est perçue comme un point fort.

Au contraire, la mobilité est citée comme le premier des points faibles suivi par les services de santé, expliqué notamment par l'absence de spécialistes. La question du logement est également un des points de fragilité mis en avant par les élus. En locatif ou en accession, l'offre, la qualité et la diversité du parc de logements semblent clairement insuffisantes pour attirer et renouveler la population des communes. A noter également, le potentiel d'énergies renouvelables perçu comme un point faible.

### Les points forts

- **Accès à la nature** 81 %
- **Gestion de l'eau (potable/Irrigation)** 70 %
- **Desserte routière** 62 %
- **Services éducatifs** 55 %
- **Patrimoine paysager** 57 %
- **Patrimoine environnemental** 53 %
- **Patrimoine architectural** 45 %
- **Traitement des eaux usées** 51 %

### Les points faibles

- **Desserte en transports en commun** 62 %
- **Services de santé** 62 %
- **Diversité offre de logements en accession** 51 %
- **Qualité offre de logements en accession** 49 %
- **Quantité offre de logements en accession** 49 %
- **Quantité offre de logements locaux** 43 %
- **Diversité offre de logements locaux** 40 %
- **Quantité offre d'hébergement touristique** 40 %
- **Emplois locaux** 40 %
- **Potentiel énergies renouvelables** 40 %

Concernant les besoins prioritaires des communes, ceux-ci sont très disparates, variant sensiblement d'une commune à l'autre. Néanmoins, le maintien des services (et en tout premier lieu les écoles), l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux ainsi que la couverture numérique sont des sujets largement partagés par une majorité des communes.

A noter également le sujet de la revitalisation des centralités, abordé sous l'angle des aménagements urbains (aménagement de bourgs) mais aussi par des actions ayant vocation à

améliorer le cadre de vie notamment par le développement de l'usage des modes doux de déplacement et la sécurisation des bourgs.

A la question des freins qui ne permettent pas de répondre aux besoins spécifiques de la commune, l'unanimité des élus a cité les finances communales. Le manque de moyens financiers est considéré comme le principal frein au développement du territoire, avec, dans une moindre mesure, le manque d'ingénierie.

Pour terminer, les élus ont, à une très grande majorité, une vision très positive du développement de leur commune à 10 ans. L'arrivée de nouveaux habitants est souvent citée, en lien avec le caractère considéré comme attractif de la ruralité. Belles, dynamiques durables et attractives, telles seront les communes du territoire en 2030 avec toutefois une modification de la typologie de population beaucoup plus « rurale ».

A noter que 6 communes ont évoqué le sujet de la fusion et création de communes nouvelles.

Pour terminer, les élus ont été interrogés sur leur vision du territoire intercommunal dans 10 ans. Les points forts du territoire sont encore plus mis en avant avec l'usage de qualificatifs tels que Dynamique, Attractive, Attirante ou Prospère, s'appuyant notamment sur ses atouts économiques.

## La CC dans 10 ans...



### 1.4 Diagnostic écologique

A la lecture croisée des diagnostics du SCOT et du PCAET, un diagnostic écologique a été élaboré.

#### 1.3.1 - Biodiversité

##### Atouts / Opportunités

- Patrimoine naturel d'une grande richesse (ex : 8 sites Natura 2000, 31 ZNIEFF type 1, 4 ZNIEFF type 2, 6 ENS, 1 APB, 1 RN) grâce à la présence de vallées humides (ex : vallée de l'Allier, gorge de la Sioule), d'un réseau bocager (ex : bocage bourbonnais, bocage du val d'Allier), de boisements (ex : forêt des Colettes), de pelouses calcaires (ex : coteaux de Château-Jaloux) et d'un réseau hydrographique développé (ex : Sioule, Bouble, Andelot) ;
- Sous-trame des cultures fonctionnelle (plaine agricole de la Limagne propice à une avifaune spécifique) ;
- Sous-trame bocagère fonctionnelle (ex : haies du bocage bourbonnais, bosquets de la plaine de la Limagne) ;

- Déclinaison de la TVB au sein du PCAET et du SCoT.
- Nouvel inventaire des zones humides en cours sur les périmètres des deux SAGEs.

#### Faiblesses / Menaces

- Faible couverture boisée (environ 17,3 %) ;
- Forte présence de l'Ambroisie ;
- Richesse écologique moindre dans les secteurs de grandes cultures (ex : plaine de la Limagne) ;
- Fermeture progressive de certains milieux ouverts (ex : pelouses calcicoles, prairies naturelles) lié notamment au recul de l'élevage ;
- Pratiques agricoles intensives sur certains secteurs ;
- Populiculture ;
- Comblement naturel de certains étangs (défaut entretien) ;
- Fragmentation de continuités écologiques par le réseau de transport (ex : A71, A719, N7, RD2009).

### **1.3.2 - Gestion économe des milieux NAF**

#### Atouts / Opportunités

- Territoire peu artificialisé (environ 3,5 % de la superficie totale en 2018) disposant d'un potentiel de stockage de carbone important (20 996 kteqCO<sub>2</sub> stockés au total en 2018 dont 40 % par les prairies, 39 % par les cultures et 20 % par les boisements).

#### Faiblesses / Menaces

- *Diminution du potentiel de séquestration du carbone : changements d'affectation de sols naturels, agricoles ou forestiers en sols imperméables (très majoritaire : 86 % de 2012 à 2018) ou au potentiel de stockage moindre (ex : prairies en cultures) ;*
- *Pression urbaine (étalement urbain) sur les espaces péri-urbains : consommation foncière d'espaces naturels, agricoles ou forestières en périphérie des espaces urbanisés.*

### **1.3.3 - Ressource en eau**

#### Atouts / Opportunités

- L'ensemble des communes couvertes par un SAGE approuvé (SAGEs de la Sioule et bassin Allier aval)
- Bons états quantitatifs et chimiques des masses d'eau souterraines ;
- Absence de zone de répartition des eaux sur le territoire ;
- Zone d'Action Prioritaire (ZAP) mise en œuvre sur le territoire ;
- 4 captages prioritaires ;
- Majorité de communes raccordées au réseau d'assainissement collectif (41 communes).
- *Future révision du SDAGE du bassin Loire-Bretagne (2022-2027) : document stratégique en matière de ressource en eau avec des objectifs et orientations à décliner localement.*

### Faiblesses / Menaces

- 3 stations de traitement des eaux usées non conformes à la réglementation en vigueur au bilan 2019 ;
- Etat écologique préoccupant des masses d'eau superficielles ;
- Nombreuses communes recensées comme vulnérables à la pollution aux nitrates agricoles (43 communes) ;
- Des cours d'eau sensibles à la sécheresse (étiages sévères) ;
- Problématiques ou alertes liées à la qualité de l'eau potable distribuée sur 17 communes ;
- Environ 20 % des unités de traitement des eaux usées rattachées à un réseau de type unitaire.
- *Tensions sur la ressource en eau : Vulnérabilité forte aux effets à venir du changement climatique.*

### **1.3.4 - Mobilité durable**

#### Atouts / Opportunités

- *Création d'une instance de gouvernance sur la mobilité ;*
- *Renforcement du covoiturage ainsi que de l'intermodalité autour des gares et haltes ferroviaires.*

#### Faiblesses / Menaces

- Pratique hégémonique de la voiture ;
- Relief localement prononcé (ex : massif de la Bosse, buttes et collines du Bourbonnais) ;
- Emissions de gaz à effet de serre importantes liées au secteur du transport (environ 35 % en 2019) ;
- Réseau de transport en commun non optimisé (ex : TAD, lignes par autocar).

### **1.3.5 - Energie**

#### Atouts / Opportunités

- Phénomène récent de réduction de la consommation d'énergie (- 8% entre 2013 et 2018), notamment dans les secteurs résidentiels et industriels ;
- Bois-Energie, principale ressource d'énergies renouvelables ;
- Plusieurs réseaux de chaleur mis en place (Bellenaves, Ebreuil, Louroux-de-Bouble) ;
- Forte progression de la production de biogaz depuis 2018 ;
- Augmentation progressive de la production d'énergies renouvelables liée au photovoltaïque et aux pompes à chaleur ;
- Document stratégique local en matière de transition énergétique et climatique approuvé récemment, le PCAET ;
- Valorisation énergétique des déchets par le SICTOM Sud-Allier.
- *Important potentiel de développement d'énergies renouvelables : biogaz, photovoltaïque, biomasse ;*
- *Territoire très agricole : potentiel important de valorisation des résidus de cultures, et dans une moindre mesure, des déjections d'élevages dans le cadre de la méthanisation.*

### Faiblesses / Menaces

- Faible diversité du mix énergétique en raison d'une sous-exploitation des énergies renouvelables (ex : éolien, solaire, méthanisation, biomasse) ;
- Production d'énergie à partir de sources fossiles encore très majoritaire ;
- Transport, premier consommateur d'énergie (45 % en 2018) ;
- Régression de la production d'énergies renouvelables (15% en 2011 contre 11% en 2019) ;
- Production d'énergies renouvelables locales bien inférieure à la consommation d'énergie ;
- Fortes contraintes naturelles et paysagères pour le développement de l'éolien ;
- Territoire en retard par rapport aux objectifs de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergies renouvelables fixés par le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes.
- *Parc résidentiel ancien vieillissant ;*
- *Non concrétisation ou difficile mise en œuvre des actions et mesures définies par le PCAET ;*
- *Développement anarchique des énergies renouvelables : problématiques liées à la préservation du patrimoine naturel et paysager.*

### **1.3.6 - Territoire résilient**

#### Atouts / Opportunités

- Risques naturels et technologiques majoritairement connus et identifiés (ex : PPRT, PPRi et PPRn Retrait-Gonflement des argiles) ;
- Réduction des émissions globales de gaz à effet de serre sur le territoire (- 3% entre 2014 et 2019, -8% entre 2005 et 2018) ;
- Bonne qualité globale de l'air (hormis pour l'Ozone).
- *Renforcement des circuits alimentaires de proximité et de la transformation locale de la production agricole.*

#### Faiblesses / Menaces

- Risque de rupture de digues sur 6 communes et de rupture de barrage ;
- Risque de ruissellements lié à la topographie ;
- Accroissement du risque de feux de forêt ;
- Secteur agricole développé (environ 79 % de la superficie totale) et premier émetteur de gaz à effet de serre (environ 47 % en 2019) ;
- Présence d'axes de transport important (ex : A71, A719, Ligne 789 000, N7, RD2009) : pollution atmosphérique, nuisances sonores, risques liés au transport de matières dangereuses.

## **1.5 Dispositifs en cours**

Le Contrat rural de relance et de transition intègre les démarches structurantes portées par la Communauté de communes comme notamment le Schéma de cohérence territoriale en cours

d'élaboration (volet aménagement), le PCAET (volet énergie et transition écologique), la démarche Territoire d'Industrie (développement économique) et la Convention territoriale Globale (services à la population).

Au cours de l'année 2022, la communauté de communes verra aboutir son **schéma de cohérence territoriale** (SCOT), lancé en novembre 2017. Composé de trois documents distincts - un diagnostic général comportant un état initial sur l'environnement, un projet d'aménagement et de développement durable, un document d'orientation et d'objectifs (DOO) – il reste à procéder aux opérations de consultation du public à l'issue de l'obtention des observations des personnes publiques associées.

Durant l'année 2020, la Communauté de communes, mais également les soixante communes du territoire ont approuvé le **contrat territorial global** (CTG) établi avec la Caisse d'Allocation Familiale. Celui-ci a permis de mettre en lumière les points de fragilité sociale du territoire. Ce contrat fait l'objet d'une évaluation annuelle en comité de pilotage.

La collectivité a adopté en décembre 2020, le programme d'actions du premier **plan climat air énergie du territoire** (PCAET). Ce dernier, élaboré en concertation multi partenariale, est structuré en 6 axes stratégiques. Ceux-ci correspondent aux orientations suivantes : une collectivité exemplaire, la sobriété et l'efficacité énergétique, le développement raisonné des énergies renouvelables, l'adaptation des pratiques du territoire aux enjeux et au climat de demain, les mobilités adaptées au territoire et le développement de l'économie locale et circulaire.

A travers ce dernier enjeu, la collectivité souhaite notamment développer les circuits de proximité et améliorer la consommation en mettant en place un **Projet Alimentaire Territorial** (PAT). Le projet alimentaire territorial a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans le territoire en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Le PAT de Saint-Pourçain Sioule Limagne a été labélisé par la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes en mai 2021.

La question de l'accès aux services est prépondérante en milieu rural et la mise en place du réseau **France Services** est destinée à rapprocher le service public des usagers. Il est composé de guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations. L'objectif est de proposer une offre élargie de services au plus près des territoires, en particulier en zones rurales. La Communauté de communes dispose d'un Maison France Services à Ebreuil avec un service itinérant.

Le programme « **Petites Villes de Demain** » mobilisera près de trois milliards d'euros sur six ans et s'adresse en priorité aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité. Il vient soutenir le dynamisme de transition par un soutien en ingénierie (financement jusqu'à 75% d'un poste de chef de projet au sein de l'EPCI), l'accès à un réseau et des financements de mesures thématiques ciblées. 3 communes du territoire (Gannat, Saint Pourçain sur Sioule et Brout Vernet) ont été retenues au titre de la démarche « Petites Villes de Demain » et un chargé de mission est en cours de recrutement pour les villes de Gannat et St Pourçain.

Le territoire de la Communauté de communes a été labélisé en novembre 2018 « **Territoires d'Industrie** » en lien avec les agglomérations de Vichy et Riom. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

**L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** (OPAH) de Revitalisation Rurale et financée par l'ANAH, a été signée en 2018 et arrive à échéance en 2023. Cette OPAH a pour objectif la

réhabilitation du parc de logement et le développement d'une offre de logement à loyer modéré ainsi qu'adapter le parc. Une évaluation de l'OPAH sera entreprise en 2022 pour permettre la conclusion d'une nouvelle OPAH en 2023. Les thématiques de la rénovation énergétique et de l'adaptation des logements, ainsi que la lutte contre l'habitat indigne sont intégrées à ces opérations et pourront se retrouver dans les actions du CRTE.

En contrat intégrateur, l'ensemble des dispositifs contractualisés par la Communauté de communes ou ses communes membres avec l'Etat et ses Opérateurs ainsi que les actions et dispositifs du Plan de Relance ont vocation à intégrer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique pour ainsi conduire la démarche de transformation du territoire à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Ce CRTE fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## **ARTICLE 2 – AMBITION DU TERRITOIRE SAINT-POURÇAIN SIOULE LIMAGNE**

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique des élus territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;

De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, Etat, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire. Elle est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Compte tenu des délais contraints pour initier le Contrat de Relance et de Transition Ecologique dans un contexte sanitaire incertain et compte tenu des nombreuses périodes de concertation ayant eu lieu dans le cadre du SCOT, il a été décidé de s'appuyer sur les forces vives du territoire que sont les conseillers municipaux des 60 communes. Pour ce faire, un questionnaire a été envoyé aux 60 communes leur demandant de le compléter dans le cadre de leur conseil municipal.

Après avoir croisé le diagnostic du territoire avec ses enjeux et avec la vision des élus communaux, un projet de territoire a été défini, visant à maintenir et renforcer l'attractivité du territoire, organisé autour de ses 6 bassins de proximité et caractérisé par son identité rurale, en préservant la structuration du territoire à partir des deux polarités principales que sont Gannat et Saint-Pourçain-sur-Sioule, et en tenant compte de l'influence des trois pôles urbains départementaux, que sont Montluçon, Vichy et Moulins, dans une logique de complémentarité.

Le projet s'articule autour de 3 ambitions qui permettent de répondre aux enjeux du territoire.

#### AMBITION 1 : VALORISER ET DIVERSIFIER LES DYNAMIQUES ECONOMIQUES TOUT EN LIMITANT LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Conserver et valoriser la population active tout en maîtrisant les déplacements pendulaires et en favorisant la consommation locale.

Renforcer et adapter l'offre d'emplois sur le territoire.

Soutenir une économie productive respectueuse d'un développement durable tout en confortant l'économie présentielle voire en développant une « économie verte ».

Améliorer les déplacements vers les pôles voisins.

Renforcer l'intermodalité et les alternatives à l'autosolisme.

Préserver l'activité agricole et développer les circuits courts.

#### AMBITION 2 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE TOUT EN AFFIRMANT SA RURALITE

Anticiper le vieillissement de la population et l'évolution de la composition des ménages par une offre de logements et services adaptée.

Attirer de nouvelles populations et notamment des couples avec enfants et ainsi valoriser le bon niveau d'équipements scolaires et petite enfance.

Adapter le parc de logements existants aux besoins et exigences actuelles et futures, et diversifier l'offre pour permettre à chacun et à tout âge de rester sur le territoire.

Atténuer le déséquilibre est/ouest dans l'accès aux équipements et services et notamment renforcer la desserte numérique du territoire.

#### AMBITION 3 : PROTEGER ET METTRE EN VALEUR LES ATOUTS LOCAUX TOUT EN S'ENGAGEANT DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Valoriser les caractéristiques patrimoniales du territoire (naturelles, paysagères, bâties).

Renforcer l'offre d'hébergement touristique (notamment pour des séjours plus longs) et de restauration.

Soutenir et intensifier le développement des énergies renouvelables dans le respect des sensibilités écologiques et paysagères des milieux qui les reçoivent.

Améliorer la qualité de la ressource en eau et garantir un niveau quantitatif suffisant.

Le numérique et la transition écologique sont transversaux à ces 3 ambitions.

## **ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

Les trois ambitions du territoire ont été déclinées en orientations stratégiques s'appuyant sur le diagnostic de territoire approuvé par la Conférence des Maires en date du 26 octobre 2021 :

### **AMBITION 1 : VALORISER ET DIVERSIFIER LES DYNAMIQUES ECONOMIQUES TOUT EN LIMITANT LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

#### **Orientation 1 : Développer une économie créatrice d'emplois et environnementalement responsable**

*Cette orientation vise à offrir des conditions d'accueil favorables pour le développement endogène et exogène des entreprises sur le territoire, le tout dans un souci de sobriété foncière et tout en les accompagnant dans une démarche éco-responsable. Les actions proposées s'inscrivent également pour partie au sein de la démarche « territoires d'industrie ».*

#### **Orientation 2 : Soutenir une économie de proximité, créatrice de valeur ajoutée locale**

*Même si le territoire est riche de son industrie et compte de gros employeurs, il convient de diversifier les secteurs d'activités, de favoriser l'émergence de nouvelles formes de travail et l'implantation de nouveaux secteurs d'activités et de favoriser la création de petites structures locales oeuvrant aux besoins du quotidien des habitants et permettant de valoriser les productions locales.*

#### **Orientation 3 : Optimiser les déplacements domicile travail**

*La question de la mobilité est un des enjeux important du territoire. La mobilité des salariés est une composante essentielle des déplacements pendulaires internes et externes au territoire. Le changement des habitudes passera par de nouveaux modes de déplacement, favorisés par des infrastructures adaptées. Sur de petites distances, il est possible d'envisager une substitution de la voiture par des déplacements doux, marche ou vélo, à condition que les aménagements et services soient adaptés à des déplacements sécurisés*

### **AXE 2: RENFORCER L'ATTRACTIVITE RÉSIDENIELLE DU TERRITOIRE TOUT EN AFFIRMANT SA RURALITE**

#### **Orientation 1 : Consolider le centre des bourgs dans leurs fonctions du quotidien**

*Les communes sont une composante essentielle du territoire et de son identité. Elles participent quotidiennement à la dynamique territoriale. Mais elles doivent constamment s'adapter : changement des modes de vie, d'habitat, de travail ou de consommation, ces bouleversements sollicitent leur capacité de résilience. Il convient d'accompagner le renforcement de leur centralité passant notamment par une offre de services réinventée ou un cadre de vie agréable conjuguant respect de la ruralité, valorisation de la nature et nouvelles attentes des habitants.*

#### **Orientation 2 : Disposer d'un habitat de qualité permettant à tous et à tout âge de venir et rester sur le territoire**

*L'habitat est un réel enjeu pour le territoire. Logements vacants, inadaptés, passoires énergétiques, que ce soit en accession ou en locatif, il convient d'adapter ces logements aux nouvelles compositions familiales mais également au vieillissement de la population. L'ancien modèle de développement du lotissement « en champs de maïs » doit désormais être évité pour privilégier la densification ou la réhabilitation de l'ancien et même en expérimentant le modèle de la déconstruction/reconstruction.*

### **Orientation 3 : Améliorer la mobilité de chacun pour une meilleure cohésion territoriale**

*La desserte routière est plutôt considérée comme un point positif sur le territoire mais les infrastructures nécessitent d'être régulièrement entretenues pour permettre une bonne liaison entre pôles. Son adaptation aux changements de pratiques nécessite également des investissements permettant de pacifier les différents modes de déplacement sur l'espace public et plus particulièrement dans les traversées de bourgs.*

### **AXE 3 : PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES ATOUTS LOCAUX TOUT EN S'ENGAGEANT DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

#### **Orientation 1: Préserver la dimension patrimoniale : naturelle, architecturale et paysagère**

*Le territoire est diversifié : paysages, architectures, accès à la nature. Il convient de préserver ces atouts en favorisant leur protection et leur valorisation. La couverture du territoire en documents d'urbanisme est une réponse à cette protection et permettra de préserver le foncier agricole et son mitage. C'est également l'accompagnement des changements de pratique au quotidien et ainsi permettre l'émergence de nouveaux modes d'aménagement moins gourmands en béton et produits hydrocarbonés et laissant plus de place à la biodiversité.*

#### **Orientation 2 : Faire du Val de Sioule une destination touristique cohérente et durable**

*Le territoire du Val de Sioule dispose d'une offre touristique de qualité mais souffre d'un manque de structures permettant de garder plus longtemps les touristes sur le territoire. De nouvelles structures ou formes d'hébergement doivent être proposées sur le territoire tout en accentuant l'offre d'activités de pleine nature ou de manifestations culturelles.*

#### **Orientation 3 : Tendre vers une meilleure autonomie énergétique et alimentaire, sécuriser la ressource en eau du territoire et promouvoir l'économie circulaire**

*L'eau, l'énergie, l'alimentation sont des enjeux d'avenir. Qu'il s'agisse de la capacité à alimenter en eau potable les habitants mais aussi les entreprises et les activités agricoles ou de la possibilité de préserver la qualité des milieux naturels et leur biodiversité par un assainissement performant, il est nécessaire d'agir pour accueillir de nouvelles populations et activités dans les années à venir. Pour devenir autonome, il convient de renforcer les politiques de réduction de la consommation d'énergie ou de déchets. Cela passera par le développement d'une politique d'augmentation de la production des énergies renouvelables et un meilleur traitement des déchets, devenus des « ressources » et matières premières valorisables.*

Chacune des orientations stratégiques a fait l'objet d'une déclinaison en actions.

Ces actions sont déclinées en projets opérationnels portés par le territoire.

## **ARTICLE 4 – LE PLAN D'ACTION ET DECLINAISONS OPERATIONNELLES**

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions et en projets de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### **4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État**

Le territoire de Saint-Pourçain Sioule Limagne bénéficie du soutien de l'Etat à travers différentes démarches.

- Petites Villes de Demain :

Les communes de Saint Pourçain sur Sioule, Gannat et Brout Vernet ont été reconnues PVD. Le recrutement d'un chef de projet a été initié. A l'issue de ce recrutement, le chef de projet aura pour mission de porter l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) en lien avec les dispositifs de l'EPCI (OPAH).

- Territoire d'industrie :

Dans le cadre du dispositif, le recrutement d'un animateur est en cours et porté par la Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans. Cet animateur bénéficiera au territoire pour le développement d'opération de marketing territorial ou de recherches d'investisseurs.

- Plan Alimentaire Territorial :

Dans le cadre du dispositif reconnu par la DRAAF Auvergne- Rhône-Alpes, un animateur PAT a été recruté et aura en charge de définir le cadre du PAT du territoire et de veiller à sa mise en œuvre.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

## **4.2. Le plan d'actions**

Chaque orientation a été déclinée en actions permettant de répondre aux ambitions du territoire :

### **AMBITION 1 : VALORISER ET DIVERSIFIER LES DYNAMIQUES ECONOMIQUES TOUT EN LIMITANT**

#### **LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

##### **Orientation 1 : Développer une économie créatrice d'emplois et environnementalement responsable**

- *Action 1.1.1 : Proposer une offre foncière adaptée en misant sur des zones d'activités économiques intercommunales durables*
- *Action 1.1.2 : Développer une démarche d'écologie industrielle à l'échelle de zones d'activités*
- *Action 1.1.3 : Accompagner les initiatives d'accès à l'emploi et à la formation et soutenir les entreprises dans leur recherche de salariés*
- *Action 1.1.4 : favoriser l'accueil et de filières d'avenir et accompagner les mutations des secteurs clés du territoire*

##### **Orientation 2: Soutenir une économie de proximité, créatrice de valeur ajoutée locale**

- *Action 1.2.1 : Couvrir le territoire d'un Plan Alimentaire Territorial : soutenir l'installation des agriculteurs, favoriser les circuits courts et les produits locaux dans les cantines*
- *Action 1.2.2: Permettre l'accueil des petits artisans dans les communes, en tenant compte de la nuisance de certaines activités notamment par l'aménagement ou la réhabilitation de locaux pour l'accueil des entreprises*

- *Actions 1.2.3 : Développer les capacités d'accueil et d'accompagnement des nouvelles formes de travail (création de tiers lieux, espaces de coworking,...)*

### **Orientation 3 : Optimiser les déplacements domicile-travail**

- *Actions 1.3.1: Favoriser l'accès aux gares et encourager l'intermodalité*
- *Actions 1.3.2: Développer le covoiturage, l'autopartage et de nouvelles formes de mobilité alternatives*
- *Actions 1.3.3 : Aménager des voies cyclables vers les pôles d'emploi et développer les voies vertes*

## **AMBITION 2 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE TOUT EN AFFIRMANT SA RURALITE**

### **Orientation 1 : Consolider le centre des bourgs dans leurs fonctions du quotidien**

- *Actions 2.1.1: Mailler le territoire avec une offre de services de proximité et du quotidien répondant aux besoins de tous les habitants (commerce, santé, services publics, services éducatifs, culturels, couverture numérique, ...)*
- *Actions 2.1.2: Améliorer le cadre de vie des espaces centraux*
- *Actions 2.1.3: Permettre la réalisation d'équipements structurants ou de bâtis publics de qualité et durables*

### **Orientation 2 : Disposer d'un habitat de qualité permettant à tous et à tout âge de venir et rester sur le territoire**

- *Actions 2.2.1: Développer l'offre de logements en accession ou locatif par la réhabilitation du parc ancien ou la densification urbaine et en réduisant la dépendance énergétique*
- *Actions 2.2.2: Accompagner l'adaptation du parc de logements aux besoins de la population et notamment aux personnes âgées*
- *Actions 2.2.3: promouvoir la sobriété foncière par la réhabilitation de friches industrielles, immobilières ou agricoles*
- *Actions 2.2.4: Accompagner l'émergence de nouvelles formes d'habitat collectif (par exemple : résidences intergénérationnelles, foyers jeunes travailleurs, ...)*

### **Orientation 3 : Améliorer la mobilité de chacun pour une meilleure cohésion territoriale**

- *Actions 2.3.1 : Maintenir un bon accès (automobile ou TC) aux polarités depuis les petites communes*
- *Actions 2.3.2: Favoriser le développement et la sécurisation des mobilités douces au sein des communes voire entre communes et pacifier les usages*

## **AMBITION 3 : PROTEGER ET METTRE EN VALEUR LES ATOUTS LOCAUX TOUT EN S'ENGAGEANT DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

### **Orientation 1 : Préserver la dimension patrimoniale du territoire : naturelle, architecturale et paysagère**

- *Actions 3.1.1 : Aider à l'entretien et à la valorisation du patrimoine bâti vernaculaire et de qualité architecturale*
- *Actions 3.1.2: Accompagner le changement des pratiques dans l'entretien des espaces publics*

- *Actions 3.1.3: Intégrer la biodiversité dans les conditions d'aménagement de l'espace et de développement du territoire*

- *Actions 3.1.4: Couvrir le territoire en documents d'urbanisme*

#### **Orientation 2 : Faire du Val de Sioule une destination touristique cohérente et durable**

- *Actions 3.2.1 : Accompagner le développement d'une offre touristique responsable (par le développement d'activités variées notamment en pleine nature), ainsi que d'hébergements touristiques favorisant les plus longs séjours et de restauration*

- *Actions 3.2.2 : Valoriser les chemins de randonnée*

- *Actions 3.2.3: Soutenir les manifestations culturelles d'envergure*

#### **Orientation 3 : Tendre vers une meilleure autonomie énergétique et alimentaire, sécuriser la ressource en eau du territoire et promouvoir l'économie circulaire**

- *Actions 3.3.1 : Favoriser le développement des énergies renouvelables dans le respect du patrimoine naturel et paysager*

- *Actions 3.3.2: Promouvoir une agriculture responsable, pourvoyeuse d'emplois et créatrice de valeur ajoutée*

- *Actions 3.3.3: Concevoir une gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques*

- *Actions 3.3.4: Maîtriser le niveau qualitatif et quantitatif de la ressource en eau*

- *Actions 3.3.4: Animer et suivre le Plan Climat Energie Territorial*

- *Actions 3.3.5: Réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics*

- *Actions 3.3.6: Réduire la production des déchets et favoriser le recyclage*

### **4.3. Validation des projets du territoire**

Chaque projet du territoire qui pourra être mis en œuvre rapidement (2022/2023) fera l'objet d'une fiche descriptive, jointe en annexe et indiquant le maître d'ouvrage, la description du projet, le chiffrage, le calendrier prévisionnel, les indicateurs.

Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant. Les projets du CRTE sont décrits dans des fiches projets annexées.

**Il est précisé que les projets figurant dans chaque action sont donnés à titre indicatif et que la liste pourra être amendée annuellement par avenant.**

Les projets envisagés sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des opérations lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des

milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des projets peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les projets accompagnés au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les projets sont « à valider » quand ils sont portés, décrits, financés et évalués et prêts à démarrer.

L'inscription formelle des projets dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les projets prêts sont inscrits chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

L'état des projets est décliné en 5 phases :

- En phase de réflexion
- En phase d'études préalables
- En phase de Maîtrise d'œuvre (MOE)
- En phase de déploiement

- En phase de finalisation

**DECLINAISON DES ORIENTATIONS EN ACTIONS ET EN FICHES PROJETS (à titre indicatif) :**

**AMBITION 1 : VALORISER ET DIVERSIFIER LES DYNAMIQUES ECONOMIQUES TOUT EN LIMITANT LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

**Orientation 1 : Développer une économie créatrice d'emplois et environnementalement responsable**

- **Action : Proposer une offre foncière adaptée en misant sur des zones d'activités économiques intercommunales durables**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
CC SPSL	Aménagement et sécurisation de la Plateforme logistique des Echerolles à Saint Loup	En phase de MOE	477 896 €	2022	1
	Extension Zone d'Activités du Malcourlet à Gannat (phase II)	En phase de déploiement	1 509 000 €	2021/2022	2
	Extension Zone d'Activités du Malcourlet à Gannat (phase III - 2022)	En phase de MOE	2 311 905 €	2022/2023	3

- **Action : Développer une démarche d'écologie industrielle à l'échelle de zones d'activités**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
CC SPSL	L'accompagnement à la démarche d'écologie industrielle et territoriale de la zone d'activités du Naturopôle à Saint Bonnet de Rochefort	En phase d'études préalables	500 000 €	2022	4

- **Action : Accompagner les initiatives d'accès à l'emploi et à la formation et soutenir les entreprises dans leur recherche de salariés**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
CC SPSL	Extension de l'atelier d'insertion « le tavaillon d'Allier »	En phase d'études préalables	450 000 €	2022	5

- **Action : favoriser l'accueil et de filières d'avenir et accompagner les mutations des secteurs clés du territoire**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
CCSPSL	Recrutement d'un animateur mutualisé Territoire d'Industrie	En phase de déploiement	100 000 € / 2 ans	2022/2024	6

**Orientation 2: Soutenir une économie de proximité, créatrice de valeur ajoutée locale**

- **Action : Couvrir le territoire d'un Plan Alimentaire Territorial : soutenir l'installation des agriculteurs, favoriser les circuits courts et les produits locaux dans les cantines**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
CC SPSL	Recrutement d'un chargé de mission « Plan Alimentaire Territorial	En phase d'études préalables	160 000 €	2021-2024	7
Saint Pourçain sur Sioule	Création d'une cuisine centrale en commun avec la Commune de Varennes-sur-Allier	En phase de réflexion	2 500 000 €	2022/2023	8

- **Action : Permettre l'accueil des petits artisans dans les communes, en tenant compte de la nuisance de certaines activités notamment par l'aménagement ou la réhabilitation de locaux pour l'accueil des entreprises**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
Brout Vernet	Création d'une ZAE « Les Trois Ormeaux » pour accueillir les entreprises locales	En phase d'études préalables	1 400 000 €	2022/2023	9

- **Actions : Développer les capacités d'accueil et d'accompagnement des nouvelles formes de travail (création de tiers lieux, espaces de coworking,...)**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
CC SPSL	Création d'un tiers lieu à Ebreuil	En phase de MOE	381 000 €	2021-2022	10
Brout Vernet	Création d'un tiers lieu numérique	En phase de réflexion	800 000 €	2022/2023	11

### Orientation 3 : Optimiser les déplacements domicile-travail

- **Actions : Favoriser l'accès aux gares et encourager l'intermodalité**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
Gannat	Développement de mobilité douce	En phase de réflexion	A déterminer	2022/2026	12

- **Actions : Développer le covoiturage, l'autopartage et de nouvelles formes de mobilité alternatives**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
CC SPSL	Faciliter la mobilité pour tous	En phase de réflexion	120 000 €	2021/2024	13

- **Actions : Aménager des voies cyclables vers les pôles d'emploi et développer les voies vertes**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
CC SPSL	Voie Verte Gannat - St Pourçain	En phase de maîtrise d'oeuvre	3 976 903 €	2021/2025	14

**AMBITION 2 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE TOUT EN AFFIRMANT SA RURALITE**

**Orientation 1 : Consolider le centre des bourgs dans leurs fonctions du quotidien**

- **Actions : Mailler le territoire avec une offre de services de proximité et du quotidien répondant aux besoins de tous les habitants (commerce, santé, services publics, services éducatifs, culturels, couverture numérique, ...)**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
CC SPSL	Contrat Local de Santé	En phase de réflexion	150 000 € / 3 ans	2022/2025	15
CC SPSL	Etat des lieux sur l'offre de santé présente sur le territoire	En phase d'études préalables	30 000 €	2022	16
CC SPSL	Recrutement d'un conseiller numérique chargé de la digitalisation des commerces	En phase de déploiement	70 000 € / 2 ans	2021/2023	17
CC SPSL	Mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale (CTG)	En phase de déploiement	382 825 €	2020/2023	18
CC SPSL	Recrutement d'un manager de commerce	En phase de déploiement	70 000 € / 2 ans	2021/2023	19
CC SPSL	« Stratégie et organisation des systèmes d'information et des usages numériques de la collectivité »	En phase de réflexion	17 000 €	2022	20
CC SPSL	Poursuite de l'animation et du déploiement des équipements « Maisons France Services » sur le territoire intercommunal	En phase de déploiement	100 000 €	2022/2026	21
CC SPSL	Projet Equipements nautiques	En phase d'études préalables	16 500 000 €	2023/2026	22
Coutansouze	Haut débit pour tous	En phase de réflexion	A déterminer	2022/2023	23
Gannat	Schéma de développement	En phase de réflexion	A déterminer	2022/2026	24

	numérique				
Louchy Montfand	Création d'une unité commerciale bar / restaurant	En phase de réflexion	500 000 €	2026	25
Louchy Montfand	Aménagement équipements sportifs	En phase de réflexion	530 000 €	2022/2023	26
Monétay /Allier	Le Belvédère	En phase de réflexion	600 000 €	2021/2023	27
Saulzet	Réalisation d'un wc public	En phase d'études préalables	40 000 €	2023	28
St Loup	Création d'une aire de jeux	En phase d'études préalables	340 000 €	2022	29
St Pourçain / Sioule	Aménagement d'une Bibliothèque-Médiathèque	En phase de MOE	444 476 €	2021/2022	30
St Pourçain / Sioule	Aménagement d'un Pôle associatif	En phase de MOE	780 000 €	2021/2023	31
Target	Stade Multisports	En phase d'études préalables	70 000 €	2022	32
Verneuil en Bourbonnais	Projet de reprise et réhabilitation du restaurant	En phase de réflexion	A déterminer	2022	33

- **Actions : Améliorer le cadre de vie des espaces centraux**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
Bayet	Cour d'école et parking Mairie	En phase de réflexion	A déterminer	2022	34
Bayet	Place de l'église	En phase de réflexion	A déterminer	2022	35
Bellenaves	Chef de Projet	En phase de réflexion	A déterminer	2022/2025	36
Bellenaves	Sécurité - Surveillance des entrées routières	En phase de réflexion	A déterminer	2022	37
Biozat	Création d'une nouvelle salle associative et aménagement du périmètre de la zone	En phase d'études préalables	A déterminer	2022/2024	38

	Mairie – zone de loisirs				
Brout Vernet	Construction d'une Maison de Santé pluridisciplinaire	En phase de réflexion	400 000 €	2023/2024	39
Coutansouze	Cœur de Village	En phase d'études préalables	450 000 €	2022/2023	40
Ebreuil	Aménager une place de marché	En phase d'études préalables	950 000 €	2022/2023	41
Gannat	Petite Ville de Demain	En phase d'études préalables	3 000 000 €	2021/2026	42
Monestier	Renforcement de la centralité du bourg	En phase de MOE	200 000 €	2022	43
Nades	Création d'une poche de respiration au cœur du bourg	En phase de réflexion	A déterminer	2023/2024	44
St Germain de Salles	Aménagement du village de salles	En phase de MOE	941 840 €	2021/2023	45
St Pourcain / Sioule	Rénovation des Halles	En phase de réflexion	110 000 €	2022	46
St Pourcain / Sioule	Remplacement de la plate-forme élévatrice Place Clémenceau	En phase de réflexion	36 500 €	2022	47
Valignat	Renouvellement des lanternes publiques	En phase d'études préalables	9 444 €	2022	48
Vicq	Aménagement au centre du bourg	En phase d'études préalables	A déterminer	2023/2024	49

- **Actions : Permettre la réalisation d'équipements structurants ou de bâtis publics de qualité et durables**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
CC SPSL	Un bâtiment « vitrine » dans le domaine énergétique : le siège de la Communauté	En phase de réflexion	450 000 €	2023	50
CCSPSL	Création d'une salle polyvalente à l'Historial	En phase d'études	150 000 €	2022	51

		préalables			
Bayet	Création d'un gymnase	En phase de réflexion	A déterminer	2023/2024	52
Bayet	Réfection des toitures des communes	En phase de réflexion	A déterminer	2023/2025	53
Bayet	Amélioration de la qualité thermique du restaurant scolaire	En phase de réflexion	A déterminer	2022/2023	54
Bellenaves	Réhabilitation de l'école maternelle et primaire	En phase d'études préalables	1 200 000 €	2022/2024	55
Biozat	Poursuite de la rénovation énergétique de la Grange communale	En phase d'études préalables	A déterminer	2022	56
Fleuriel	Etude pour l'amélioration énergétique des bâtiments communaux	En phase de réflexion	10 000 €	2024/2026	57
Louchy Montfand	Rénovation de l'Ecole	En phase de réflexion	250 000 €	2022/2023	58
Monteignet / L'Andelot	Isolation thermique salle polyvalente et Mairie et école et logement communal au-dessus de l'école	En phase d'études préalables	150 000 €	2021/2024	59
Paray / Briailles	Réhabilitation Salle polyvalente	En phase d'études préalables	350 000 €	2023/2024	60
St Pourçain / Sioule	Rénovation du chauffage et amélioration du confort thermique des Halles et de la Salle Mirendense	En phase de MOE	165 000 €	2022	61
St Pourçain / Sioule	Remplacement de la chaudière de l'espace Jean Monnet	En phase de MOE	7 273 €	2021/2022	62
St Pourçain / Sioule	Rénovation des chaudières de la Mairie	En phase de MOE	33 500 €	2022	63
St Pourçain / Sioule	Climatisation des bureaux de la Mairie	En phase de MOE	33 000 €	2022	64
St Pourçain /	Rénovation des portes	En phase de	58 000 €	2022	65

Sioule	des Halles et de la Salle Mirendense	réflexion			
St Pourçain / Sioule	Rénovation de la toiture du Centre technique	En phase de réflexion	140 000 €	2022/2023	66
St Pourçain / Sioule	Rénovation de la toiture de la Mairie	En phase de réflexion	9 000 €	2022	67

**Orientation 2 : Disposer d'un habitat de qualité permettant à tous et à tout âge de venir et rester sur le territoire**

- **Actions : Développer l'offre de logements en accession ou locatif par la réhabilitation du parc ancien ou la densification urbaine et en réduisant la dépendance énergétique**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
CC SPSL	Réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage de Gannat et St Pourçain sur Sioule	En phase de déploiement	149 528 €	2021/2022	68
Brout Vernet	Proposer une nouvelle offre locative par densification	En phase de réflexion	2 500 000 €	2023/2024	69
Laféline	Réhabilitation d'un bâtiment communal pour faire du locatif	En phase d'études préalables	A déterminer	2022/2023	70
Marcenat	Rénovation, isolation et changement du mode de chauffage du logement communal	En phase de réflexion	A déterminer	2022/2023	71
Valignat	Réfection d'un logement communal	En phase de réflexion	8 000 €	2022	72

- **Actions : Accompagner l'adaptation du parc de logements aux besoins de la population et notamment aux personnes âgées**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
CC SPSL	La poursuite du programme de soutien aux ménages pour des travaux d'économie d'énergie dans le cadre du programme national Habiter Mieux	En phase de réflexion	30 000 €	2022/2023	73

Brout Vernet	Disposer d'un habitat de qualité : accompagner l'amélioration énergétique de l'habitat privé	En phase de réflexion	A déterminer	2022/2025	74
Vicq	Rénovation et réhabilitation de l'ancienne école	En phase de réflexion	350 000 €	2023/2026	75

- **Actions :** promouvoir la sobriété foncière par la réhabilitation de friches industrielles, immobilières ou agricoles

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
Gannat	Recyclage friche industrielle la malterie	En phase d'études préalables	1 425 000 €	2021/2022	76
St Pourçain / Sioule	Reconversion de la friche SNCF et de la Saint-Julien	En phase d'études préalables	8 643 460 €	2022	77

- **Actions :** Accompagner l'émergence de nouvelles formes d'habitat collectif (par exemple : résidences intergénérationnelles, foyers jeunes travailleurs, ...)

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
Brout Vernet	Création d'un résidence intergénérationnelle	En phase de réflexion	2 500 000 €	2023/2024	78

### Orientation 3 : Améliorer la mobilité de chacun pour une meilleure cohésion territoriale

- **Actions :** Maintenir un bon accès (automobile ou TC) aux polarités depuis les petites communes

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
Bellenaves	Entretien / rénovation des ponts	En phase d'études préalables	A déterminer	2022	79
Bellenaves	Entretien et Rénovation des Route Communales	En phase d'études préalables	131 000 €	2022/2023	80
Fleuriel	Travaux de voirie	En phase	120 000 €	2022/2025	81

		d'études préalables			
Louchy Montfand	Réfection des voiries communales	En phase d'études préalables	90 000 €	2022/2026	82
Paray / Brailles	Rénovation d'un pont routier	En phase de réflexion	A déterminer	2022/2023	83

- **Actions : Favoriser le développement et la sécurisation des mobilités douces au sein des communes voire entre communes et pacifier les usages**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
CCSPSL	Continuités cyclables	En phase de MOE	1 460 000 €	2022-2025	84
Bayet	Amélioration de l'entrée de bourg sur la rd 519	En phase de réflexion	A déterminer	2022/2023	85
Brout Vernet	Favoriser la mobilité douce	En phase de réflexion	A déterminer	2023/2025	86
Jenzat	Aménagement du bourg	En phase de MOE	513 400 €	2022/2024	87
Louroux de Bouble	Sécurisation cheminement piétons et cyclable du terrain de camping à la Gare	En phase d'études préalables	A déterminer	2022/2023	88
Le Mayet d'École	Continuité Aménagement de la Route Départementale 2009 au Nord avec création cheminements piétonniers	En phase de réflexion	700 000 €	2024/2025	88

**AMBITION 3 : PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES ATOUTS LOCAUX TOUT EN S'ENGAGEANT DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**Orientation 1 : Préserver la dimension patrimoniale du territoire : naturelle, architecturale et paysagère**

- **Actions : Aider à l'entretien et à la valorisation du patrimoine bâti vernaculaire et de qualité architecturale**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
Brout Vernet	Valorisation du patrimoine historique et culturel : église	En phase de Maîtrise d'oeuvre	900 000 €	2022/2027	89
Ebreuil	Projet Réhabilitation du Pavillon des Femmes afin d'installer la Mairie	En phase de Maîtrise d'oeuvre	1 488 500 €	2022/2023	90
Fleuriel	Réhabilitation de l'Église Notre Dame	En phase d'études préalables	A déterminer	2023/2026	91
Jenzat	Rénovation de la « Maison de la Tour » et son projet touristique	En phase d'études préalables	296 422.50 €	2022/2024	92
Jenzat	Restauration de l'église Saint Martin	En phase de Maîtrise d'oeuvre	1 493 881 €	2022/2026	93
Monestier	Réfection de la toiture de l'église et crépis du clocher	En phase de réflexion	A déterminer	2023	94
Nades	Mise en valeur du patrimoine : restauration du mur du cimetière	En phase d'études préalables	A déterminer	2022	95
St Pourçain / Sioule	Restauration de l'orgue de l'église Sainte-Croix	En phase d'études préalables	265 000 €	2022/2023	96
Vicq	Réhabilitation des anciennes écuries	En phase d'études préalables	80 000 €	2022/2023	97

- **Actions : Accompagner le changement des pratiques dans l'entretien des espaces publics**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
Brout Vernet	Répondre aux	En phase de	A déterminer	2023/2024	98

	changements de pratique : le cimetière	réflexion			
--	--	-----------	--	--	--

- **Actions : Intégrer la biodiversité dans les conditions d'aménagement de l'espace et de dévlopt du territoire**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
CC SPSL	Biodiversité – connaissance des milieux pour une meilleur intégration et préservation	En phase de réflexion	70 000 €	2022/2024	99
Coutansouze	Forêt Communale	En phase d'études préalables	55 250 €	2022	100
Gannat	Renaturation du ruisseau l'Andelot dans la traversée de Gannat	En phase de réflexion	1 880 000 €	2022/2026	101

- **Actions : Couvrir le territoire en documents d'urbanisme**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
CC SPSL	Dématérialisation des actes d'urbanisme	En phase de déploiement	40 000 €	2021/2022	102
CC SPSL	Approbation du Schéma de Cohérence Territoriale	En phase de finalisation	156 050 €	2018/2022	103
Bellenaves	Modification du PLU	En phase de réflexion	60 000 €	2023/2024	104
Fleuriel	Révision carte communale	En phase de réflexion	15 000 €	2022/2023	105
Nades	Elaboration d'une carte communale	En phase de réflexion	A déterminer	2023/2024	106
Vicq	Elaboration d'une carte communale	En phase de réflexion	20 000 €	2023/2024	107

### Orientation 2 : Faire du Val de Sioule une destination touristique cohérente et durable

- **Actions : Accompagner le développement d'une offre touristique responsable (par le développement d'activités variées notamment en pleine nature), ainsi que d'hébergements touristiques favorisant les plus longs séjours et de restauration**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
CC SPSL	Tourisme – hébergement collectif de groupe	En phase de réflexion	50 000 €	2022	108
CC SPSL	Tourisme – Offre résidentielle touristique	En phase de réflexion	50 000 €	2022	109
CC SPSL	Création d'un Office de Tourisme à Gannat	En phase maîtrise d'oeuvre	700 000 €	2021/2023	110
CC SPSLS	Tourisme pleine nature – développement d'une nouvelle offre de pratique de loisirs sportifs	En phase d'études préalables	390 000 € <sup>*</sup>	2023/2026	111
CC SPSL	Tourisme – valorisation des chemins de randonnée	En phase de réflexion	190 000 €	2023/2025	112
Coutansouze	Action touristique inédite (hébergement)	En phase de réflexion	A déterminer	2022/2025	113
Coutansouze	Mise en valeur du patrimoine ferroviaire	En phase d'études préalables	249 000 €	2022/2025	114
Paray / Briailles	Rénovation habitat centre bourg / gîte	En phase de réflexion	500 000 €	2022/2025	115
St Bonnet de Rochefort	Aménagement d'un espace public et aire d'accueil pour camping-cars	En phase de maîtrise d'oeuvre	192 568.50 €	2021/2022	116
St Pourçain / Sioule	Remplacement des bornes de service de l'aire de camping-cars	En phase d'études préalables	21 000 €	2022	117

- **Actions : Valoriser les chemins de randonnée**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
Brout Vernet	Réaliser un plan des chemins de randonnée et les baliser sur la commune	En phase d'études préalables	200 000 €	2022/2025	118

- **Actions : Soutenir les manifestations culturelles d'envergure**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
CC SPSL	Politique culturelle territoriale	En phase de déploiement	87 362 €	2021/2022	119

**Orientation 3 : Tendre vers une meilleure autonomie énergétique et alimentaire, sécuriser la ressource en eau du territoire et promouvoir l'économie circulaire**

- **Actions : Favoriser le développement des énergies renouvelables dans le respect du patrimoine naturel et paysager**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
CC SPSL	Energies renouvelables – planification et coordination d'un schéma de développement	En phase de réflexion	80 000 €	2023/2025	120
Brout Vernet	Tendre vers une meilleure autonomie énergétique	En phase d'études préalables	500 000 €	2022/2023	121
Gannat	Développement d'un parc photovoltaïque au sol	En phase de réflexion	A déterminer	2024/2025	122
Laféline	Projet de chaufferie bois	En phase d'études préalables	200 000 €	2022/2023	123
Verneuil en Bourbonnais	Projet de chaufferie bois	En phase d'études préalables	141 000 €	2022/2024	124

- **Actions : Promouvoir une agriculture responsable, pourvoyeuse d'emplois et créatrice de valeur ajoutée**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
CC SPSL	Plan Alimentaire territorial	En phase de déploiement			125

- **Actions : Concevoir une gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
CC SPSL	Eau – gestion des	En phase de	2 455 000 €	2021/2027	126

	milieux aquatiques (Contrat territorial Sioule Andelot)	réflexion			
--	---	-----------	--	--	--

- **Actions : Maîtriser le niveau qualitatif et quantitatif de la ressource en eau**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
CC SPSL	Eau – potentiel hydroélectrique et continuité écologique	En phase de réflexion	200 000 €	2023/2030	127

- **Actions : Animer et suivre le Plan Climat Energie Territorial**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
CC SPSL	PCAET – Piloter et animer le dispositif	En phase de réflexion	A déterminer	2022/2028	128

- **Actions : Réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe
CC SPSL	Performance énergétique des bâtiments publics	En phase de réflexion	A déterminer	2021/2023	129
Brout Vernet	Amélioration thermique des bâtiments communaux	En phase d'études préalables	510 000 €	2022/2024	130

- **Actions : Réduire la production des déchets et favoriser le recyclage**

Maître d'ouvrage	Projet	Etat du projet	Coût HT estimé	Calendrier	Annexe

#### 4.4. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents font l'objet d'une identification dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

**Liste des projets potentiels identifiés par le territoire et devant faire l'objet d'une maturation avant inscription au contrat**

<b>Commune</b>	<b>Projets</b>	<b>Ambition / orientation</b>
CCSPSL	Accueil de Loisirs Mazerier / secteur de Gannat	2.1
CCSPSL	Accueil de loisirs Louchy / secteur de St Pourçain	2.1
CCSPSL	Toit du centre technique	2.1
CCSPSL	Réhabilitation du bâtiment annexe de Gannat	2.1
CCSPSL	Travaux de réhabilitation des digues	3.2
CCSPSL	Signalisation d'information Locale Communautaire	2.1
CCSPSL	Travaux pleine nature	3.2
Bayet	Révision PLU	3.1
Bayet	Logements pour séniors	2.2
Bayet	Aménagement paysagers	2.1
Begues	Création gîtes (Maison des Routiers)	3.2
Begues	Enfouissement réseaux dans hameau	3.1
Begues	Réhabilitation Mairie + gain énergétique	2.1
Begues	City Park	2.1
Begues	Atelier municipal	2.1
Bellenaves	Trouver un débouché pour l'écoquartier	2.2
Bellenaves	Revitalisation Centre Ville	2.1
Bellenaves	Repositionner le foyer logement	2.2
Bellenaves	Développer photovoltaïque sur bâtiments communaux	3.3
Bellenaves	Réhabilitation de l'église	3.1
Biozat	Implanter des petits commerces	1.2
Biozat	Révision carte communale	3.1
Biozat	Nouvelle école	2.1
Biozat	Nouvelle caserne	2.1
Biozat	Implantation services santé	2.1
Cesset	Aménagement du bourg	2.1
Cesset	Enfouissement des réseaux	3.1
Cesset	Entretien des bâtiments publics	2.1
Cesset	Carte communale	3.1
Cesset	Entretien routes et chemins	2.3
Cesset	Couverture numérique	2.1
Chantelle	Aménagement cœur du bourg	2.1
Chantelle	Aménagement de la zone du stade	2.1
Chantelle	Amélioration thermique des bâtiments communaux	2.1
Chantelle	Aide au maintien des commerces	1.2

Chantelle	Pouvoir au remplacement du dentiste	2.1
Chantelle	Aide à la rénovation patrimoine historique	3.1
Chareil Cintrat	Couverture numérique	2.1
Chareil Cintrat	Construction d'une salle des fêtes	2.1
Chareil Cintrat	Réouverture du restaurant communal	1.2
Charmes	Sécuriser traversée du bourg et accès salle polyvalente	2.3
Charmes	Création maison des associations	2.1
Charmes	Création point multi services	2.1
Charmes	accélérer couverture numérique	2.1
Charroux	Aire de Camping cars	3.2
Charroux	Réhabilitation de l'église	3.1
Charroux	Réaménagement mairie	2.1
Charroux	Aménagement paysager et voirie	2.3
Charroux	Réhabilitation du logement de la poste	2.2
Charroux	Espace de stationnements publics pour accueil des touristes	3.2
Charroux	Création d'une centrale photovoltaïque au sol	3.3
Chirat l'Eglise	Réfection de voiries communales	2.3
Chirat l'Eglise	Aménagement des hameaux	2.1
Chirat l'Eglise	Rénovation de l'église	3.1
Chouvigny	Carte communale	3.1
Chouvigny	Assainissement	3.3
Chouvigny	Couverture numérique	2.1
Contigny	Travaux bâtiments communaux	2.1
Contigny	implantations commerces	2.1
Contigny	Réfection voiries communales	2.3
Contigny	Travaux cimetière	3.1
Coutansouze	Soutien au dernier commerce	1.2
Coutansouze	Soutien aux porteurs de projets économiques	1.2
Ebreuil	Réhabilitation de logements	2.2
Ebreuil	Réhabilitation de commerces	1.2
Ebreuil	Création d'une voie verte intramuros	3.2
Ebreuil	Création d'un hôtel restaurant gastronomique	2.1
Ebreuil	Rénovation du patrimoine communal	2.2
Ebreuil	Développement de l'hébergement touristique	3.2
Ebreuil	Améliorer la circulation dans le bourg	2.3
Echassières	Valorisation de la Bosse	3.2
Echassières	Travaux immobiliers sur les bâtiments communaux	2.1
Echassières	Amélioration couverture numérique	2.1

Etroussat	Parc agrivoltaïque	3.3
Etroussat	Isolation bâtiments communaux par extérieur	2.1
Etroussat	Implantation vidéo surveillance	2.1
Etroussat	Construction nouveau local technique	2.1
Etroussat	Création cellule pour les entreprises	1.2
Etroussat	Réouverture site de la conserverie	1.2
Etroussat	Aménagement du bourg	2.1
Etroussat	Réaménagement de l'école	2.1
Etroussat	Création d'une nouvelle garderie	2.1
Etroussat	Création local pour une MAM	2.1
Fleuriel	Maintien écoles	2.1
Fleuriel	Couverture numérique	2.1
Fleuriel	Installation commerces	1.2
Fleuriel	Maison intergénérationnelle	2.2
Fourilles	Isolation thermique des bâtiments communaux	2.1
Fourilles	Entretien Bouble et Boublon	3.1
Fourilles	Pont et passerelle à revoir sur Bouble et Boublon	3.1
Fourilles	Entretien voirie communale	2.3
Fourilles	Aménagement local technique	2.1
Fourilles	Travaux sur bâtiments communaux	2.1
Fourilles	Production ENR (panneaux photovoltaïques sur toitures)	3.3
Gannat	Piscine et plateau sportif	2.1
Gannat	Poursuite du déploiement du dispositif de vidéoprotection	2.1
Gannat	Plan d'investissement de rénovation énergétique des bâtiments communaux (Mairie et salle de sports du Bouzol)	2.1
Gannat	Réhabilitation Maison Saint Joseph	2.1
Gannat	Terre de Jeux : projet numérique intergénérationnel (2022) et skate park (2022)	2.1
Gannat	Aménagement des abords du futur office du tourisme antenne de Gannat	3.1
Gannat	Rénovation Musée Yves Machelon (label musée de France) : les 2 tours, le mur d'enceinte et intérieur	3.1
Gannat	Musée Machelon et projet hors les murs : programme Scientifique et Culturel	3.2
Gannat	Traitement friches industrielles et dents creuses	2.2
Gannat	Equipements et politiques envers les jeunes	2.1
Gannat	Projet Alimentaire Territorial Gannat	1.2
Jenzat	Rénovation de l'église	3.1
Jenzat	Camping: trouver une solution	3.2
La Ferté Hauterive	Isolation thermique de bâtiments communaux	2.1
La Ferté Hauterive	Construction de maisons	2.2
La Ferté Hauterive	Réfection des voiries communales	2.3

La Ferté Hauterive	Isolation de la salle polyvalente	2.1
La Ferté Hauterive	Rénovation de logements communaux	2.2
Lafeline	Réouverture du restaurant	1.2
Lalizolle	Réhabilitation du réseau d'assainissement	3.1
Lalizolle	Réhabilitation de la salle polyvalente	2.1
Lalizolle	Aménagement de la place de l'église	2.1
Lalizolle	Enfouissement de l'éclairage public à Boenat	2.1
Le Theil	Réhabilitation de logements locatifs	2.2
Le Theil	Création d'un lotissement en dent creuse	2.2
Le Theil	Redynamisation du centre bourg	2.1
Louchy Montfand	Création d'une aire de jeux	2.1
Louroux de Bble	Reprise du bar/gite/restaurant	1.2
Louroux de Bble	Rénovation immobilière pour jeune entrepreneur	1.2
Louroux de Bble	Rénovation du bâtiment de l'ancienne poste	2.1
Louroux de Bble	Rénovation de la place du monument	2.1
Louroux de Bble	Aménagement de la place de l'église	3.1
Louroux de Bble	Rénovation de l'église	3.1
Marcenat	Maintien des écoles	2.1
Marcenat	Amélioration de la station épuration	3.1
Mazerier	Entretien voirie communale	2.3
Mazerier	Enfouissement des réseaux	2.1
Mazerier	Réfection de l'intérieur de l'église	3.1
Monestier	Réfection des voiries communales	2.3
Naves	Réouverture du restaurant communal	1.2
Naves	Entretien patrimoine	2.1
Naves	Réfection des voiries communales	2.3
Paray / Brialles	Réfection voiries communales	2.3
Poezat	Extension de l'éclairage public	2.1
Poezat	Mesures d'économie d'énergie pour l'éclairage public (leds)	2.1
Saint Loup	résidence intergénérationnelle	2.2
Saint Loup	Création d'une unité d'hébergement psychiatrique (personnes âgées)	2.2
Saulcet	Rénovation salle polyvalente	2.1
Saulcet	Entretien voirie communale	2.3
Saulcet	Signalisation et éclairage public	2.1
Saulcet	création d'un city park	2.1
Saulcet	piste cyclable	2.3
Saulcet	Assainissement	3.1
Saulcet	Jardins partagés	1.2

Saulzet	Production ENR (panneaux photovoltaïques sur toitures)	3.3
Saulzet	Sécuriser le carrefour route de Monteignet/Gannat	2.3
Saulzet	voies cyclables le long voies communales	1.3
Saulzet	Modification du PLU	3.1
St Bonnet de Rft	Construction d'un local technique	2.1
St Bonnet de Rft	Ravalement des façades des écoles et cour école	2.1
St Bonnet de Rft	Réfection de voiries communales	2.3
St Germain de salles	Aménagement des espaces en bord de Sioule	3.2
St Germain de salles	Création aires de jeux pour enfants (city stade)	2.1
St Germain de salles	Finir aménagement du village St Germain	2.1
St Germain de salles	Aménagement hameaux de St Cyprien, La Motte et les Chaumes	2.1
St Germain de salles	Acquérir de nouveaux espaces pour répondre à l'essor de la commune	2.2
St Germain de salles	Implanter des petits commerces	1.1
St Germain de salles	Installation d'activités économiques dans le domaine agroalimentaire	1.2
St Pourçain	Revitalisation Centre Ville	2.1
St Pourçain	Réhabilitation du bâtiment "Fil de l'Eau"	2.1
St Pourçain	Restructuration de la Halle marchande	2.1
St Priest Andelot	Résoudre problèmes eaux pluviales	3.1
St Priest Andelot	Réfection des voiries communales	2.3
St Priest Andelot	Entretien des bâtiments publics	2.1
Sussat	Réduire la traversée dans le bourg (aménagements)	2.3
Sussat	Remplacer le matériel d'entretien des voiries	3.1
Sussat	Aire de stationnement	2.1
Target	Travaux de mise en valeur de l'église	3.1
Target	Entretien des espaces publics suite suppression produits phytos	3.1
Ussel Allier	Création d'un réseau d'assainissement collectif	3.1
Ussel Allier	Mise à niveau de la salle des fêtes	2.1
Ussel Allier	Aménagement d'un lieu de rencontre (ex école)	2.1
Ussel Allier	Travaux de confortation de l'église	3.1
Valignat	Création jardins d'enfants / jeux	2.1
Valignat	Finir l'isolation des bâtiments publics	2.1
Valignat	Créer une bibliothèque dans un bâtiment communal	2.1
Veauce	Aménagement de la place du village	2.1
Veauce	Travaux de l'église	3.1
Veauce	Travaux sur des bâtiments communaux	2.1
Veauce	Entretien de la voirie communale	2.3
Verneuil	Rénovation école	2.1
Verneuil	Rénovation énergétique bâtiments communaux	2.1

Verneuil	Restauration patrimoine (toit chapelle église)	3.1
Vicq	Améliorer la couverture numérique de la commune	2.1
Vicq	Aménagement du centre bourg	2.1
Vicq	Plantations de haies	2.1
Vicq	Mise en place sentiers de découverte	3.2

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

#### **4.5. Les actions de coopération interterritoriale**

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires Saint-Pourçain Sioule Limagne et les territoires limitrophes et notamment les EPCI de Plaine Limagne, Entr'Allier, Bebsre et Loire, Bocage Bourbonnais, Commentry, Montmrault, Nérís Communauté ou Vichy Communauté.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats

...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

## **ARTICLE 5 : MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## **ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### ***6.1. Dispositions générales concernant les financements***

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances

décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## **6.2. Le territoire signataire**

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de Saint-Pourçain Sioule Limagne assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateur chargé de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. **Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.**

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

## **6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'**Office français pour la biodiversité (OFB)**, l'**Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)**, l'**Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)**, la **Banque publique d'investissement (Bpifrance)**, l'**Agence française de développement (AFD)**, etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

#### ***6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques***

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des

publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

### **6.5. Maquette financière**

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

## **ARTICLE 7 – GOUVERNANCE DU CRTE**

**Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.**

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### **7.1. Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires de Saint-Pourçain Sioule Limagne, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi

que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## **7.2. Le comité technique**

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire Saint-Pourçain Sioule Limagne. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Dans la phase de préparation du CRTE puis son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les représentants des institutions suivantes :

- Les représentants de l'État et les organismes divers d'administration centrale et régionale (DDT, DREAL, ADEME, ANAH, ARS,...)
- Le Département de l'Allier
- La Chambre d'Agriculture
- La Chambre de Commerce et d'Industrie
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier
- Le SICTOM Sud Allier
- Le SICTOM Nord Allier
- Le Conservatoire des Espaces Naturels

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### **7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets**

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

### **ARTICLE 8 - SUIVI ET EVALUATION DU CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

### **ARTICLE 9 - RESULTATS ATTENDUS DU CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des

objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

## **ARTICLE 10 – ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **ARTICLE 11 – EVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## **ARTICLE 12 - RESILIATION DU CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## **ARTICLE 13 – TRAITEMENT DES LITIGES**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand.

Signé à Saint-Pourçain-Sioule, le 14 février 2022

La Présidente de la Communauté de  
communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,



Véronique POUZADOUX

Le Préfet,



Jean-François TREFFEL

